Nations Unies S/PV.6587 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6587e séance

Mercredi 20 juillet 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Ngculu
	Bosnie-Herzégovine	Mme Hodžić
	Brésil	M. Vargas
	Chine	Mme Li Xinyan
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Cenzer
	Fédération de Russie	M. Maksimychev
	France	Mme Guilloteau
	Gabon	M. Mandoukou Ombegue
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Jaber
	Nigéria	Mme Aguwa
	Portugal	M. Madureira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Davison

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Incidence des changements climatiques

Lettre datée du 1er juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/408)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-42398 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois de plus à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Štiglic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier l'Allemagne d'avoir organisé cet important débat public. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les déclarations qu'ils ont faites sur cette grave question d'actualité.

La Slovénie se félicite de la présence du Président de la République de Nauru, ainsi que de sa contribution au débat d'aujourd'hui. Nous comprenons bien la gravité de la situation et des défis auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement, en particulier ceux du Pacifique, qui, du fait de leurs caractéristiques, sont les pays du monde les plus vulnérables au changement climatique.

Je voudrais associer la Slovénie à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (UE).

Le changement climatique n'est pas une menace éloignée. Ses répercussions sont réelles et sont déjà ressenties par de nombreux pays. Dans de nombreux cas, il met en péril leur existence même. Tandis que le changement climatique est un phénomène mondial, ses effets néfastes sont disproportionnés. Certaines parties de la planète seront plus touchées que d'autres. En outre, la vulnérabilité au climat dépend non seulement de l'exposition aux risques climatiques, mais aussi des capacités d'adaptation pour réduire ces risques. Voilà pourquoi de nombreux pays en développement seront le plus touché par le changement climatique.

Le changement climatique a des incidences fâcheuses sur la sécurité et le bien-être des êtres humains, met en danger le développement économique et les efforts visant à éliminer la pauvreté et nuit à la paix et la sécurité internationales. L'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes provoqueront des pertes de territoires et dans certains cas même la qualité d'État. L'augmentation des températures et les sécheresses prolongées accroîtront la désertification et la dégradation des terres, rendant inhabitables de vastes régions de notre planète. Selon les conclusions d'une étude empirique, le nombre de migrants environnementaux pourra atteindre 350 millions d'ici à 2050 à cause de ces phénomènes. Le changement climatique pèse aussi lourdement sur la sécurité alimentaire, qui est dans le même temps inextricablement liée à la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Avec les assauts des changements climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles, il est difficile de nier la corrélation qu'il y a entre environnement et sécurité. En 1987 déjà, le rapport Bruntland (A/42/427, annexe), qui a inventé le terme « développement durable », a aussi cité la dégradation de l'environnement comme un facteur clef de l'insécurité. Le rapport a aussi reconnu que les pressions exercées sur l'environnement sont rarement la seule cause des conflits majeurs, mais ont joué un rôle important dans les pertes liées à tout conflit. Aujourd'hui, nous considérons généralement les changements climatiques comme des multiplicateurs de menaces, une cause profonde ou sous-jacente de l'instabilité et de la vulnérabilité. Un examen attentif de ces répercussions peut aider à améliorer la prévention des conflits.

La Slovénie est consciente que le changement climatique est le plus grand défi de portée mondiale qui exige que la responsabilité soit engagée à l'échelle planétaire. Certes, le changement climatique est déjà une réalité, mais grâce à une action collective nous pouvons encore sécuriser notre avenir.

L'Union européenne et ses États membres jouent un rôle de premier plan dans les débats consacrés à la question du changement climatique. Le Haut-Représentant et la Commission européenne ont ainsi présenté, en mars 2008, un document commun sur les changements climatiques et la sécurité internationale, durant la présidence slovène de l'UE. Le document reste une référence et fournit des directives pour l'action de l'UE.

La Slovénie estime que notre réussite face au défi du changement climatique dépend surtout de notre aptitude à parvenir à un accord ambitieux sur le climat pour l'après 2012 et à maintenir le réchauffement de la planète au-dessous de 2 °C. En outre, le renforcement de la résistance au climat est une priorité pour les pays et les régions les plus fragiles, qui ne sont traditionnellement que peu responsables du changement climatique. Les négociations au titre de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent aboutir à une nouvelle donne sur le climat qui réduirait les émissions et pourvoirait à un financement suffisant et à un transfert de technologie aux fins de mesures d'adaptation soient dans les pays en développement..

Toutefois, l'adaptation et l'atténuation ne peuvent pas à elles seules parer à toutes les répercussions des changements climatiques. Une coopération étroite est nécessaire entre les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies pour intensifier les efforts face au problème du changement climatique et ses éventuelles implications sur la sécurité. Nous devons utiliser toutes nos connaissances et ressources pour trouver les bonnes solutions. Nous considérons le débat que tient le Conseil aujourd'hui comme une importante contribution à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les déclarations qu'ils ont faites ce matin.

Je voudrais souscrire à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (UE) juste avant le déjeuner.

Le Danemark voit dans le débat d'aujourd'hui une occasion très opportune d'examiner les moyens de mieux appuyer l'action du Conseil de sécurité liée à sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte du changement climatique, et d'intégrer entièrement cette question dans les travaux des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général (A/64/350) montre comment les changements climatiques peuvent exacerber les tensions politiques. Les répercussions des changements climatiques sur la sécurité ne peuvent être ignorées. Les pénuries des ressources liées au climat, comme celle de l'eau et des terres arables, sont des causes puissantes et reconnues de conflits dans de nombreuses parties de la planète. Dans certaines régions, le changement climatique peut même menacer et miner la capacité des gouvernements de garantir la stabilité et la sécurité de leurs propres populations.

Pour parer durablement à cette menace planétaire, il est nécessaire d'adopter une stratégie à plusieurs volets qui intègre climat et sécurité dans les travaux de tous les organismes des Nations Unies et des institutions régionales et internationales concernées. Puisque les pays en développement sont les plus vulnérables au changement climatique, cette question doit aussi être partie intégrante de la coopération internationale pour le développement. Il s'agit, entre autres, de renforcer les capacités pour faire face aux menaces contre la sécurité et aux tensions politiques causées par les changements climatiques. Il s'agit aussi d'adopter des mesures immédiates d'adaptation au changement climatique, et d'améliorer la préparation aux catastrophes et les systèmes d'alerte. Des actions d'atténuation doivent être décidées sans retard, notamment le perfectionnement des sources d'énergie renouvelable et des stratégies du développement économique vert.

Je voudrais aussi, à ce stade, reprendre à mon compte l'opinion du Secrétaire général qui a affirmé ce matin que nous devons saisir l'occasion de la Conférence de Rio de juin prochain pour établir un lien entre sécurité énergétique, sécurité alimentaire, environnement et changement climatique. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui.

Les efforts tendant à promouvoir la diplomatie climatique mondiale doivent être encore renforcés. Tous les aspects du changement climatique doivent être traités par le dialogue, un dialogue qui peut promouvoir une compréhension intégrée de cette question et une vision commune de son règlement. À cet égard, nous nous félicitons vivement de ce que le Conseil des affaires étrangères de l'UE ait conclu récemment qu'il faut renforcer la diplomatie climatique de l'UE.

Il importe, comme condition préalable à notre action, que nous faisions preuve d'efficacité, que nous ayons accès à l'information sur les événements liés au changement climatique et sur leurs répercussions sur la sécurité. Le Danemark peut par conséquent s'associer à la demande tendant à ce que le Secrétaire général présente régulièrement des rapports sur ces questions.

Nous devons surtout faire en sorte que la communauté internationale apporte une réponse commune au défi mondial que représente le changement climatique, pour garantir la paix et la sécurité internationales. C'est un défi auquel nous sommes tous confrontés et que nous ne pouvons

relever qu'ensemble. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui représentera un important pas en avant dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M[me] Lucas (*Luxembourg*) : Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public.

Les changements climatiques constituent un défi de portée mondiale et ils ne pourront être gérés qu'à cette échelle. Ils demandent une action internationale efficace et appropriée. La réponse aux changements climatiques doit donc inclure tous les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les effets néfastes des changements climatiques ont des répercussions évidentes sur la sécurité et le développement de nombreux États, en particulier des petits États insulaires en développement. Comme le note le Secrétaire général dans le rapport (A/64/350) qu'il a présenté suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/281 relative aux répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité, il importe d'envisager les changements climatiques comme des multiplicateurs de menaces. Les changements climatiques exacerbent non seulement les menaces que constituent la pauvreté persistante, la faiblesse des institutions en matière de gestion des ressources et de règlement des conflits, les lignes de fracture et les antécédents de méfiance entre collectivités et nations, mais ils entraînent aussi des menaces nouvelles telles que la perte de territoires, menant au déplacement de populations et à l'apatridie, ou la concurrence pour des ressources internationales partagées ou non délimitées, telles que l'eau.

Nos connaissances sur ce sujet se sont considérablement approfondies depuis que le Conseil en a été saisi pour la première fois en avril 2007, et nous mesurons encore mieux aujourd'hui l'urgence de la situation. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement qu'il est nécessaire d'agir sans tarder, et ce sur plusieurs fronts.

Les travaux doivent ainsi continuer dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour parvenir à un accord international juridiquement contraignant. Les répercussions des changements climatiques sur le bien être des populations seront en effet en premier lieu fonction des mesures prises par la communauté internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ralentir ces changements.

Dès 2005, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'adopter une vaste stratégie de prévention des conflits, qui traite les causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales d'une manière globale. Dans cette logique, il importe de tenir compte des implications sécuritaires des changements climatiques dans les réflexions et mandats du Conseil, tout comme, d'une manière accrue et cohérente, dans les activités menées au niveau du système onusien et au niveau des organisations régionales et internationales.

Sans aucun doute, un vaste éventail de facteurs interdépendants, tels que les tensions interethniques, les différends transfrontaliers, les inégalités croissantes au sein des sociétés et les États en faillite, peuvent contribuer aux conflits armés. Mais le changement du climat avec ses conséquences potentiellement dramatiques en matière de sécurité, telles que les déplacements et transfèrements de population, aux premiers desquels on a déjà assistés, deviendra un facteur toujours plus important des causes profondes des conflits à mesure que le climat continuera de changer à un rythme accru.

Le changement du climat n'est pas équitable. Il touche surtout les plus vulnérables, ceux qui sont le moins responsables de ses causes, mais doivent vivre au quotidien avec ses effets. C'est pour cette raison que la coopération luxembourgeoise intègre depuis plusieurs années les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de façon systématique dans ses programmes de développement. Elle contribue de même au financement accéléré en vue de faire face au changement climatique. Ces contributions sont nouvelles et additionnelles à notre aide publique au développement, qui a atteint en 2010 1,09 % de notre revenu national brut.

Nous voyons ces contributions également dans une logique de prévention des conflits, pour assurer la durabilité du développement puisque le changement climatique, comme le Secrétaire général l'a aussi

relevé dans son rapport, peut mettre en danger la stabilité de pays en ralentissant la croissance économique, en aggravant la pauvreté et le désespoir et en exacerbant la vulnérabilité des populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en anglais*) : le Costa Rica vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public qui montre l'importance des changements climatiques en tant que question cruciale inscrite à l'ordre du jour multilatéral. Nous nous félicitons particulièrement de la participation du Secrétaire général et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration faite par le Représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, selon laquelle la responsabilité principale en la matière incombe entièrement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Tous les efforts complémentaires déployés par un autre organisme de l'Organisation pour régler cette question doivent tenir compte de cela et notamment des points suivants. Premièrement, ces efforts doivent viser à appuyer les plans de travail et les objectifs fixés dans le cadre des négociations multilatérales. Deuxièmement, ils doivent être axés sur les responsabilités spécifiques de l'organe concerné, en l'occurrence le Conseil de sécurité.

Pour que notre examen de la question des changements climatiques aille au-delà d'actions périphériques, il faut parvenir à un accord qui, sur la base des preuves scientifiques, nous permettra de stabiliser et de porter les concentrations de gaz à effet de serre aux niveaux fixés par la Convention. Ceci ne sera possible qu'avec la participation ferme et déterminée des principaux pays émetteurs, qui sont tous représentés autour de cette table et qui doivent donc, dans de nombreux cas, assumer une responsabilité historique.

Bien que cette responsabilité ne concerne pas que les pays industrialisés mentionnés dans l'annexe I de la Convention, ils n'en doivent pas moins jouer un rôle de chef de file, de même que les grandes économies émergentes. Les membres permanents du Conseil de sécurité, tous grands émetteurs de gaz à effet de serre et tous disposant du droit de veto et dotés ainsi de pouvoirs exceptionnels au sein de cet organe, doivent prendre un engagement politique clair de réduire les gaz à effet de serre. Cela serait leur plus grande et meilleure contribution pour éviter que les changements climatiques ne se convertissent en une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. À ce groupe doivent s'ouvrir les autres membres de la communauté internationale, proportionnellement à leurs émissions et à leur capacité économique.

Conformément aux compétences que la Charte des Nations Unies lui a octroyées, le Conseil de sécurité doit axer son action sur la prévention ou la maîtrise des conflits ou des traumatismes qui pourraient résulter des effets des changements climatiques et saper la paix et la sécurité, par exemple les affrontements pour des ressources naturelles limitées, les déplacements forcés de population ou le risque de voir un pays disparaître. Mais les actions les plus importantes et les plus déterminantes vont au-delà du mandat du Conseil et nous répétons qu'il faut les traiter conformément aux dispositions de la Convention. Nous devons aussi examiner les compétences d'autres entités du système des Nations Unies telles que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, plus particulièrement dans le cadre de la Commission du développement durable et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Costa Rica estime qu'outre les engagements pris en matière de réduction des émissions, de prévention et d'atténuation, il faut également renforcer toutes les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ce sont elles qui permettront de réagir aux effets tangibles, tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses et l'insécurité alimentaire. Pour contribuer efficacement à ces tâches, les grandes économies doivent augmenter les fonds qu'elles versent aux pays touchés, ou qui peuvent l'être, par ce problème en se préoccupant avant tout des petits États insulaires. Nombre d'entre eux craignent de voir leurs nations disparaître rapidement, comme l'a dit le Président de Nauru, M. Stephen, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Dans notre région du monde, l'Amérique centrale, les effets catastrophiques des changements climatiques sont sans cesse plus fréquents. De même, nous, pays en développement avons besoin d'investissements directs pour renforcer nos systèmes de surveillance du climat et d'alerte rapide, ainsi que de transferts de technologies qui permettront notamment d'améliorer la production de denrées alimentaires de base et nous aideront à produire une énergie propre. En contrepartie,

nous, pays en développement, devons agir de manière transparente, rendre des comptes, assurer une bonne gouvernance, respecter l'état de droit et fixer des priorités adéquates en ce qui concerne l'utilisation de nos ressources. Le Costa Rica reconnaît que cette responsabilité est également la sienne.

Pour résumer, la question des changements climatiques constitue un vaste réseau de points interdépendants. Pour cette raison, c'est dans le cadre de la Convention que peuvent être données les réponses les plus efficaces aux préoccupations soulevées par ce débat. On n'avancera pas beaucoup avec les débats consacrés spécifiquement aux effets des changements climatiques si nous n'établissons pas les conditions nécessaires et ne prenons pas les décisions politiques qui permettront à la Convention de progresser vers la réalisation de ses objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Simpson (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je remercie votre délégation d'avoir reconnu l'importance singulière que revêt la question dont nous sommes saisis, en convoquant de manière très opportune le présent débat. Je voudrais tout d'abord commenter certains des désaccords qui se sont fait jour pendant les préparatifs à ce débat.

La Nouvelle-Zélande comprend les préoccupations suscitées par le fait que le Conseil se saisisse de questions qui vont au-delà de son rôle et de son mandat tels que définis par la Charte. Toutefois, pour les petits États insulaires de faible altitude, dont plusieurs se trouvent dans ma région, le Pacifique, sur lesquels les changements climatiques font peser la menace ultime, à savoir la fin de leur existence en tant qu'États et en tant que communautés, les débats autour de la question de savoir s'il s'agit d'un thème de discussion légitime pour le Conseil ne peuvent que paraître abstraits et sans aucun rapport avec la gravité et l'urgence des défis auxquels ils sont confrontés.

On connaît bien quelles peuvent être les répercussions possibles des changements climatiques. Elles touchent au cœur des difficultés que rencontrent de nombreuses communautés à avoir et à garder accès aux ressources de base que sont la terre, les vivres, le logement et l'eau, confrontées à des changements climatiques durables. La région Asie-Pacifique a elle aussi subi une série de catastrophes naturelles dévastatrices ces dernières années, des phénomènes qui, selon les prévisions, vont être de plus en plus fréquents et de plus en plus violents au cours des décennies à venir. De telles prévisions sont très inquiétantes pour les petits États insulaires en développement, qui tendent à être particulièrement vulnérables à ces phénomènes en raison de leur taille, de leur éloignement géographique et de leur base économique relativement peu solide. Ces problèmes, s'ils ne sont pas réglés, risquent de contribuer à une recrudescence de l'instabilité et des conflits.

Pour certains États insulaires de faible altitude, les changements climatiques représentent une menace radicale, qui risque de remettre en cause leur viabilité et tout simplement leur existence. Ils accroissent la possibilité bien réelle de nous voir confronter à des migrations forcées d'une nature et d'une ampleur sans précédent. Pour dire les choses simplement, des populations entières pourraient devoir migrer et, à tous points de vue, cela pose une menace à la sécurité.

Plusieurs mesures doivent être prises pour prévenir et atténuer les effets des changements climatiques sur la sécurité. Premièrement, nous devons renforcer les capacités d'adaptation des pays en développement, afin qu'ils puissent mieux faire face aux phénomènes climatiques futurs avant que ceux-ci ne posent des problèmes de sécurité. La résistance aux changements climatiques suppose davantage que le renforcement des capacités pour faire face aux effets physiques. Elle suppose également de se pencher sur la question de l'utilisation actuelle et future des ressources afin de réduire les pressions qui s'exercent sur les ressources et de mettre en place les garde-fous nécessaires au cas où les choses tournent mal.

Deuxièmement, et cela est tout aussi important, nous devons gérer la portée de ces répercussions sur la sécurité grâce à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. S'attaquer aux symptômes ne suffit pas, il faut aussi s'attaquer aux causes. La Nouvelle-Zélande est déterminée à ce que, grâce aux négociations menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une stratégie internationale complète et véritable d'atténuation soit mise en place et à ce que des mesures d'adaptation efficaces soient mises en œuvre. Pour que des progrès véritables puissent être réalisés en faveur de ces objectifs, la réunion de Durban de cette année doit impérativement faire en sorte que les accords de Cancún soient mis en œuvre.

Il importe également que les mesures d'adaptation et d'atténuation soient efficacement intégrées aux activités de développement, y compris les initiatives en faveur du maintien et de la consolidation de la paix. La Nouvelle-Zélande élabore actuellement des projets de développement et d'adaptation dans le cadre de plusieurs initiatives bilatérales, régionales et multilatérales. Notre aide à l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique met fortement l'accent sur la construction de nouvelles infrastructures capables de résister aux intempéries, par exemple dans le contexte de la reconstruction après un cyclone.

La mise en commun des pratiques optimales et de la recherche peut également contribuer de manière importante à la définition de mesures efficaces et concrètes pour faire face aux effets des changements climatiques sur la sécurité. Appuyée par de nombreux pays, l'initiative néozélandaise en vue de la mise sur pied d'une Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre d'origine agricole vise à veiller à ce que les efforts pour réduire les émissions dues aux activités agricoles ne remettent pas en cause la sécurité alimentaire d'une population mondiale en augmentation. Aucun pays ne mettra sa population en danger en réduisant sa production agricole, aussi devons-nous trouver d'autres moyens de réduire les émissions associées à ces activités.

La question des changements climatiques et de la sécurité doit en outre être abordée de manière intégrée par l'ensemble des institutions du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous souscrivons à l'appel des petits États insulaires en développement du Pacifique pour que soient envisagés des mécanismes permettant de recenser à un stade précoce les problèmes de sécurité liés aux changements climatiques et d'encourager des recherches, des analyses et des actions globales et cohérentes pour s'attaquer aux causes de ces problèmes.

De nombreux pays s'inquiètent sérieusement des répercussions des changements climatiques sur leur sécurité et celle de leurs voisins. Or nous savons d'expérience que ces problèmes peuvent être réglés avant même qu'ils ne se transforment en véritables crises et que les conflits n'ont nul besoin d'être inévitables. La plupart des actions nécessaires pour ce faire ne relèvent pas de la compétence ni du mandat du Conseil, mais il est néanmoins important de comprendre que les changements climatiques sont un facteur d'instabilité et de conflits potentiels pour garantir un avenir plus sûr.

J'espère que le débat d'aujourd'hui nous aura rapprochés un peu plus de cette vision partagée et j'espère qu'aujourd'hui le Conseil enverra un message clair et sans ambiguïté affirmant sa volonté de jouer, lui aussi, un rôle dans ce défi. Se contenter de moins se solderait par une profonde déception pour les populations des petits États insulaires de faible altitude, tels que nos amis et voisins du Pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir, en sa qualité de Président du Conseil, pris l'initiative très opportune et très bien préparée d'organiser un débat public sur l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je sais en outre gré à la délégation allemande du document de réflexion (S/2011/408, annexe), qui montre de manière concise les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Le débat d'aujourd'hui donne au Conseil de sécurité une occasion véritable de débattre du lien qui existe entre sécurité et changements climatiques, et ma délégation voudrait à ce titre rappeler le débat public fructueux que le Conseil a tenu sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement (voir S/PV.6479). Dans ce contexte, le débat d'aujourd'hui sur le climat peut permettre de rassembler des arguments convaincants pour encourager les dirigeants mondiaux à réduire les émissions de carbone et à investir dans des stratégies d'adaptation pour que l'avenir ne soit pas marqué par l'insécurité.

Tout comme de nombreux spécialistes et responsables gouvernementaux, nous avons conscience des dangers imminents que font peser les changements climatiques sur la communauté internationale. En mai, la faculté de droit de l'Université Columbia et la République des Iles Marshall ont parrainé une conférence internationale intitulée « Pays insulaires menacés : incidences juridiques de l'élévation du niveau des mers et des changements climatiques ». Un certain nombre de décideurs et d'universitaires ont reconnu la gravité de la tendance actuelle. De nombreux rapports sur la question des changements

climatiques et de la sécurité ont aussi été publiés. Un récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a prédit la disparition de nombreux petits États insulaires d'ici à 2040 du fait de l'élévation attendue du niveau de la mer. En outre, le GIEC estime qu'entre 350 et 600 millions de personnes en Afrique risquent de manquer de plus en plus d'eau d'ici au milieu du siècle et que les rendements de l'agriculture non irriguée pourraient chuter de moitié d'ici à 2020. Les changements climatiques sont donc devenus un amplificateur de risque qui complique davantage et rend impossible à résoudre les problèmes existants en matière de sécurité régionale et mondiale.

Compte tenu de ces éléments, ma délégation voudrait faire trois observations. Premièrement, les défis mondiaux appellent des réactions mondiales. Étant donné le caractère planétaire des changements climatiques, de telles ripostes supposent la coopération la plus large possible de la part de tous les pays et leur participation à une action internationale efficace et appropriée.

Deuxièmement, compte tenu des responsabilités respectives des organes principaux de l'ONU et du fait que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques, les organes concernés des Nations Unies, selon qu'il conviendra et dans le cadre de leurs mandats respectifs, doivent s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité.

Pour finir, en raison de sa dimension mondiale et de son interpénétration avec d'autres questions mondiales, telles que la pauvreté, le sous-développement et les crises alimentaire et énergétique, le problème des changements climatiques doit être abordé, en fin de compte, dans le cadre plus général du développement durable. Nous partageons les grandes espérances de la communauté internationale en ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en 2012. Nous sommes prêts à nous joindre aux efforts internationaux afin qu'elle soit un complet succès.

La République de Corée appuie énergiquement les efforts que déploie la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre du développement durable. Ayant adopté le principe de la croissance verte comme stratégie nationale, notre pays a proposé, notamment, d'accueillir la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2012. Nous pensons que nos efforts peuvent en effet être l'occasion unique de mettre en lumière la façon dont la croissance verte et une économie verte peuvent permettre non seulement d'atténuer les problèmes entraînés par les changements climatiques et de s'y adapter, mais également d'atteindre plus facilement l'objectif du développement durable. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancun, l'année dernière, a enregistré des progrès notables dans les domaines du financement de la lutte contre les changements climatiques, de l'adaptation à ces phénomènes et des technologies, progrès qui ont permis d'aboutir à ce qui est connu sous le nom d'Accord de Cancun. Nous espérons pouvoir poursuivre sur cet lancée à Durban, cette année.

Je veux croire que le débat d'aujourd'hui relancera la dynamique afin que nous puissions trouver des solutions sensées et clairvoyantes à ce problème de large portée, et progresser à grands pas vers une percée dans les négociations futures sur les changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (parle en espagnol) : Je voudrais adresser mes remerciements et mes félicitations au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté (A/64/350) ainsi qu'à M. Steiner, pour son exposé très intéressant et complet.

Notre pays est étroitement relié aux États insulaires du Pacifique par des liens d'amitié qui trouvent leur expression dans une étroite coopération multilatérale en matière de droit de la mer, ainsi que de préservation et de protection du milieu marin, questions sur lesquelles les petits États insulaires du Pacifique ont apporté une contribution indéniable. C'est donc avec plaisir que je souhaite ici la bienvenue, très cordialement, au Président de la République de Nauru, S. E. M. Marcus Stephen, et que je le remercie de son éloquente intervention de ce matin.

Le Chili, pays de la côte Pacifique, partage la préoccupation des États insulaires du Pacifique. Il les comprend et les appuie dans la défense de leurs intérêts, à savoir le recours aux instances du système multilatéral pour affronter comme il convient les problèmes de l'heure, chaque fois qu'ils se trouvent

devant un danger qui menace leur territoire et le bien-être de leurs concitoyens, comme c'est le cas de l'élévation du niveau des océans.

L'Assemblée générale a abordé le sujet des changements climatiques et de leurs répercussions éventuelles sur la sécurité dans le cadre de sa résolution 63/281 de 2009. Le rapport du Secrétaire général élaboré en application de cette résolution contient le constat que les changements climatiques peuvent être des « multiplicateurs de menaces », en particulier dans les situations de très grande pauvreté.

Ainsi, dans la péninsule Antarctique, par exemple, le plateau de glace de Larsen a connu au cours des deux dernières décennies un processus de désintégration, qui a coïncidé par ailleurs avec le détachement d'importants amas de glace de l'Antarctique occidental. Ces phénomènes sont indéniables et permettent d'illustrer le péril dans lequel se trouvent les États côtiers de faible altitude, et en particulier les petits États insulaires, qui cumulent en outre le risque supplémentaire de déplacements éventuels de populations ou de tensions politiques exacerbées.

Le débat autour des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité ne peut certainement pas porter atteinte à la compétence ou au mandat des organes, processus et instruments chargés de cette importante question. Il ne doit pas non plus détourner la communauté internationale des efforts qu'elle engage actuellement, et doit intensifier, dans les domaines de la réduction des risques, de l'adaptation aux changements climatiques, et du développement économique, social et environnemental, bien au contraire : il doit permettre d'apporter une impulsion supplémentaire en la matière. La coopération internationale, l'échange d'informations pertinentes et un appui accru à la recherche scientifique sont autant d'éléments essentiels dans le cadre de la recherche de solutions de fond à ce grave problème, qui englobe également d'autres phénomènes extrêmement graves comme la progression de la désertification, entre autres, qui frappent différentes zones de notre planète.

Le Chili considère que nous nous devons de réaffirmer que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est notre instrument fondamental en matière de lutte contre les changements climatiques. Nous en rappelons les dispositions, notamment le fait que les Parties reconnaissent que compte tenu du caractère planétaire des changements climatiques, il est nécessaire que tous les pays coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique.

Dans ce cadre, nous pensons qu'il est indispensable de progresser vers la conclusion d'un large accord juridiquement contraignant dans le domaine des changements climatiques. Par ailleurs, notre pays considère qu'il est nécessaire de parvenir le plus tôt possible à un accord dans les négociations menées dans le cadre du Protocole de Kyoto de façon à éviter un hiatus entre la première et la deuxième phase des engagements contractés en vertu de cet instrument.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'organisation du présent débat public sur les changements climatiques et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales. Le Kirghizistan partage le point de vue que les changements climatiques mondiaux sont en train de devenir l'un des défis les plus importants qu'ait à relever l'humanité et qu'en conséquence, une stratégie intégrée des Nations Unies et de leurs principaux organes et organismes s'avère indispensable. Nous espérons que le présent débat contribuera à une analyse plus approfondie du problème des changements climatiques et de leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales, et qu'il permettra de définir plus clairement le rôle du Conseil de sécurité face à ces défis.

La hausse record des cours mondiaux des produits alimentaires entre 2008 et 2010, dans le contexte des changements climatiques planétaires, a gravement mis à mal la sécurité alimentaire des pays les moins avancés et des pays en développement. La situation est particulièrement compliquée pour les pays montagneux comme le Kirghizistan. Elle pourrait engendrer des pénuries alimentaires et partant, des conflits éventuels, dans les États les plus exposés. Nous considérons, par conséquent, qu'il est important de mettre en œuvre la résolution 64/205 de l'Assemblée générale sur le développement durable dans les régions montagneuses en veillant à assurer la sécurité alimentaire des pays montagneux.

La communauté internationale est consciente de ce que les petits États insulaires en développement sont

déjà aux prises avec les toutes premières incidences écologiques des changements climatiques sous la forme de l'élévation du niveau de la mer. Le problème des changements climatiques, pour eux, touche véritablement aux questions de survie et de sécurité. Nous pensons que les Nations Unies doivent envisager des mesures en vue de mobiliser l'appui international en faveur des efforts collectifs de lutte contre les problèmes écologiques que rencontrent les petits États insulaires.

Dans son rapport sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, le Secrétaire général fait observer que

> « [l']on prévoit que le recul massif des glaciers et la réduction de la couverture neigeuse [...] vont s'accélérer tout au long du XXIe siècle, ce qui réduira la quantité d'eau disponible et le potentiel de production d'hydro-électricité et modifiera la saisonnalité des flux dans les régions approvisionnées par l'eau de fonte en provenance des principales chaînes montagneuses » (*A/64/350, par. 34*).

Ce processus touche déjà la région de l'Asie centrale. Ainsi, les quantités d'eau douce provenant des glaciers du Kirghizistan, estimées à 650 milliards de mètres cubes, ont rapidement diminué en raison de la réduction de 20 % de la surface des glaciers au cours des 30 dernières années. Dans 20 ans, elles pourraient chuter encore de 35 %. En conséquence, nous risquons de faire face à une grave pénurie d'eau douce ainsi qu'aux répercussions négatives qu'elle aura sur la paix et la sécurité.

D'après les premières prévisions contenues dans le deuxième rapport national du Kirghizistan à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nos glaciers pourraient totalement disparaître d'ici à 2100. Face à une telle situation, nous devons non seulement prendre des mesures efficaces pour l'utilisation et la distribution de l'eau entre États et à l'intérieur des États, mais nous devons également mettre en place des projets spécifiques pour la préservation des forêts, la prévention des catastrophes naturelles et la production de sources d'énergie renouvelable respectueuses de l'environnement, y compris l'hydroélectricité.

La hausse considérable du nombre de catastrophes naturelles dans de nombreuses régions du monde, notamment l'Afrique et certains pays d'Asie et d'Asie centrale, indique également que le changement climatique au niveau planétaire a des incidences négatives. Par exemple, ces 10 dernières années, le nombre de catastrophes naturelles a augmenté au Kirghizistan, passant de 60 en 2000 à 420 en 2010. Selon les spécialistes, cette hausse se poursuivra, avec une multiplication du nombre de catastrophes, qui auront des effets plus destructeurs. Ce problème est particulièrement inquiétant compte tenu de la menace transfrontière posée par les déchets d'uranium situés au Kirghizistan et dans d'autres pays d'Asie centrale.

Le Kirghizistan estime que ces problèmes doivent être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de prévention des conflits, de gestion des crises, de consolidation de la paix et de stabilisation après un conflit. Pour le Kirghizistan, il est nécessaire de concevoir des systèmes régionaux de suivi, d'évaluation et de lutte contre les incidences négatives des changements climatiques sur la paix et la sécurité, tout en tenant compte des particularités régionales. Il est important, dans le cadre de ces activités, d'identifier ces questions en temps voulu et de les intégrer correctement dans les travaux des organes et institutions compétents du système des Nations Unies pour pouvoir prendre les mesures nécessaires. S'agissant de notre région, nous pensons que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, en coopération avec les institutions et organes compétents du système des Nations Unies, doit renforcer ses activités dans ce domaine.

Il faut porter une attention particulière à la mise en œuvre efficace des programmes et projets nationaux, en particulier ceux visant à protéger l'environnement ou à permettre aux pays les plus vulnérables d'être mieux préparés à faire face à des situations d'urgence. À cet égard, nous espérons que le Programme des Nations Unies pour le développement jouera un rôle plus important dans la coordination de ces activités et la mise au point de plans et de stratégies appropriés.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que le Kirghizistan est fermement attaché aux accords internationaux relatifs aux changements climatiques, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. À cet égard, nous accueillons favorablement tous les engagements importants pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avant 2012. Il est également selon nous important de mettre en œuvre les accords conclus à Cancún en 2010 en vue d'aider les pays en

développement à établir et à mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M[me] Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Les changements climatiques sont un problème majeur auquel la communauté internationale doit faire face. Ils appellent la mise en œuvre de mesures concrètes par tous les pays, sans exception et conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et à leurs capacités respectives. Pour ses raisons, et compte tenu des répercussions qu'ils ont eues à ce jour, les changements climatiques sont loin de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales au sens strict. Néanmoins, les données scientifiques disponibles sont solides et indiquent clairement les risques que présentent le fait de ne pas accorder l'attention voulue à ce problème. Le Mexique apprécie donc les efforts déployés par la présidence allemande pour attirer l'attention sur les risques associés aux changements climatiques. Le présent débat aidera à renforcer notre conviction que nous devons redoubler d'efforts et être plus efficaces pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif final de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Nous devons nous assurer que les engagements pris il y a huit mois à Cancún soient honorés et tout mettre en œuvre pour accroître l'efficacité des mesures prises dans ce domaine. Le cadre juridique international doit être renforcé et adapté à l'ampleur de la tâche. Le système des Nations Unies demeure la meilleure instance pour trouver des solutions aux problèmes qu'affronte la communauté internationale. Pour en tirer parti, nous devons nous mettre à l'œuvre immédiatement et de bonne foi.

Si nous ne réduisons pas nos émissions de gaz à effet de serre, nous commencerons à observer les effets des changements climatiques à une plus grande échelle, notamment une baisse de la production agricole, des régimes de précipitations irréguliers, l'érosion des sols, des mutations des vecteurs de maladies et l'élévation du niveau de la mer. Ces effets se feront le plus lourdement ressentir dans les pays en développement, en particulier dans les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux, qui enregistrent les taux d'émission les plus faibles. Par sa nature, le réchauffement planétaire aura à long terme des effets sur la capacité de gouverner et sur la stabilité politique, économique et sociale des pays, ainsi que sur les perspectives de développement.

Le problème des changements climatiques ne peut être réglé une fois pour toutes ni grâce à une solution unique. Il exige des mesures permanentes prises par tous les acteurs et secteurs de la société. Un ensemble de solutions technologiques, politiques et économiques sont nécessaires, de même que des actions individuelles. Au plan international, ce problème exige un cadre renforcé permettant de regrouper et d'examiner la position de tous les pays. Cette tâche n'est pas aisée. Le temps montre que le cadre de la lutte contre les changements climatiques doit évoluer progressivement.

À Cancún, nous avons obtenu des résultats concrets qui marquent une étape importante dans l'avancée de nos travaux. Le Mexique honore ses engagements et prend des mesures qui lui permettront de réduire autant que possible ses émissions, en fonction de ses capacités à court et à moyen terme.

À Durban, nous devrons donner vie aux institutions créées à Cancún et les mettre en route pour avoir de plus grandes ambitions collectives. Nous devons également créer un climat de confiance quant à l'avenir du Protocole de Kyoto, qui est l'instrument essentiel pour conserver un système fondé sur des règles et atteindre nos objectifs. Mais il faut aussi le compléter par un autre protocole rassemblant des pays qui ne sont pas encore tenus de réduire leurs émissions au titre du Protocole de Kyoto.

Mon pays espère que le présent débat permettra de renforcer les mesures prises au sein des instances compétentes et qu'il nous permettra de rester saisis de la question pertinente de la lutte contre les changements climatiques. Nous savons que si nos efforts n'aboutissent pas, il est probable, et cela serait regrettable, que les incidences négatives des changements climatiques auront à l'avenir des répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que le Conseil de sécurité devra alors agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer la présence à ce débat très important du Secrétaire général de l'ONU, du Président de Nauru, de mon ami Achim Steiner et de M[me] Juanita Castaňo.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte en sa qualité de Président du Bureau du Mouvement des pays non alignés.

L'Équateur se rallie à la majorité des pays et affirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'organe chargé de conduire l'examen des problèmes générés par les changements climatiques. Nous considérons que le Protocole de Kyoto doit être respecté et que les engagements pris au titre de l'Annexe 1 doivent être honorés. L'Assemblée générale, en tant qu'organe universel et démocratique, est l'instance la plus à même de formuler des recommandations sur les répercussions de ce problème de portée mondiale. Nous avons conscience que cette question des changements climatiques constitue l'un des principaux obstacles auxquels est confrontée la communauté internationale. Dans cet effort, mon pays a pris des mesures décisives pour combattre les changements climatiques et supprimer les émissions grâce à un processus largement discuté au sein de l'ONU. Je fais référence à l'initiative Yasuni-ITT, que beaucoup de participants connaissent.

Les changements climatiques ont, et continueront d'avoir, des conséquences diverses sur les populations humaines et sur les écosystèmes de la planète. Les pays en développement sont par nature vulnérables, et c'est pourquoi nous avons besoin d'une riposte cohérente incluant le transfert de technologies et des engagements financiers appropriés. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'honorer les engagements découlant du Protocole de Kyoto, au titre du principe des responsabilités communes mais différenciées en vertu duquel les pays développés assument leur responsabilité historique, en fonction de leur empreinte écologique, de réduire leurs émissions et d'aider les pays en développement avec des mesures tendant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. De même, il est devenu urgent de redoubler d'efforts et de trouver l'appui politique nécessaire afin de lancer une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto. C'est pourquoi ma délégation réaffirme sa conviction qu'il faut s'employer à parvenir à des accords fondés sur les instruments dont nous disposons. Par ailleurs, nous exhortons tous les pays à faire de même et à intensifier les négociations menées au titre de la Convention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie pleinement les interventions faites par l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les changements climatiques font sans aucun doute partie des dangers les plus graves et les plus imminents auxquels est confrontée l'humanité quant à sa survie. Paradoxalement, les États les plus touchés et les moins bien placés pour s'adapter aux conséquences néfastes des changements climatiques, surtout les petits États insulaires en développement et les pays africains, sont les moins responsables du problème. Au contraire, c'est aux pays développés que sont dus 76 % des émissions de gaz à effet de serre, qui continuent pourtant d'augmenter. Un milliard de citoyens du premier monde gaspillent la moitié de l'énergie de la planète, tandis que 2 milliards de pauvres manquent d'électricité. Trente pays consomment 80 % du combustible produit dans le monde. La responsabilité première de régler la dette historique envers l'écologie de la planète incombe donc aux pays développés.

Les attributions et fonctions respectives des divers organes, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, doivent être dûment respectées. Nous constatons avec inquiétude l'empiètement croissant et démesuré du Conseil de sécurité sur les fonctions et responsabilités des autres principaux organes de l'ONU. Les changements climatiques sont un sujet qui, par définition, doit être discuté au sein du groupe thématique sur le développement durable. Par conséquent, dans le cadre de l'ONU, il doit être traité – comme cela a été le cas ces dernières années – par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires compétents, en particulier la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Cuba comprend les préoccupations légitimes de certains petits États insulaires qui ont appuyé l'examen de la question des changements climatiques par le Conseil de sécurité. Ils sont poussés par le besoin urgent de trouver des solutions à un problème qui constitue une menace grave à leur sécurité et à leur intégrité physique en tant que territoires et nations. Si le Conseil de sécurité, en dépit de ses limitations et de son manque de compétence dans ce domaine, veut faire montre de sérieux dans l'examen de ce problème qui

nous concerne tous et souhaite contribuer de manière pertinente à la recherche de véritables solutions, il devrait commencer par faire une déclaration qui comprenne les points fondamentaux suivants.

Premièrement, souligner que le principe des responsabilités communes mais différenciées constitue la pierre angulaire d'une solution juste et durable aux changements climatiques mondiaux.

Deuxièmement, souligner qu'il importe que les pays développés respectent leurs engagements internationaux en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide publique au développement, Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, ce qui permettrait aux pays en développement de prendre les mesures nécessaires afin de s'adapter aux changements climatiques.

Troisièmement, appeler les pays industrialisés à instaurer une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, avec des objectifs quantifiables et plus ambitieux de réduction des émissions. Dans ce contexte, le Conseil doit reconnaître que les objectifs de réduction des émissions annoncés par certains des principaux pays développés sont encore extrêmement éloignés de la fourchette requise pour stabiliser la hausse de la température mondiale à un niveau qui empêcherait une catastrophe irréversible.

Quatrièmement, souligner que la réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays du Sud ne doit pas se faire au détriment de l'exercice de leurs droits au développement, mais plutôt à partir de mesures d'atténuation volontaires et non contraignantes, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cinquièmement, reconnaître que la cause principale de la modification du système climatique mondial est due aux modèles de production et de consommation non viables qui prévalent dans les pays développés.

Sixièmement, inciter à prendre des engagements concrets en matière de financement et de transfert de technologies à des conditions préférentielles pour les pays en développement, et en priorité pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés, et à affecter des ressources nouvelles et additionnelles à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Je voudrais conclure en soulignant que les changements climatiques représentent une menace mondiale qui nécessite des solutions mondiales, justes, équitables et équilibrées. Seul le respect des principes et engagements de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto pourra nous permettre de trouver une solution à ce problème. À la dix-septième Conférence des États Parties, le monde aura une nouvelle occasion qu'il ne faudra pas laisser passer. La manière dont nous gérerons les changements climatiques aujourd'hui aura une incidence directe sur les perspectives de développement de nombreux pays, et sur la survie même de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Honduras.

M[me] Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite s'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour saluer votre dévouement et votre excellent travail à la tête du Conseil de sécurité. Nous vous assurons, ainsi que les autres membres du Conseil, de notre coopération et de notre appui sur cette question importante des changements climatiques examinée par le Conseil. Nous nous félicitons de l'intervention du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du Président de Nauru, M. Marcus Stephen, ainsi que du Secrétaire parlementaire australien aux affaires des îles du Pacifique, M. Richard Marles. Nous sommes en accord avec les délégations qui ont affirmé aujourd'hui que les changements climatiques constituaient un danger à la paix et la sécurité.

Si la nature s'est acharnée avec cruauté en frappant avec force les pays les plus à même de réagir et de se relever face à ces désastres, imaginons la gravité des répercussions sur les peuples les plus faibles et vulnérables. Comment espérer que beaucoup de nos économies démunies parviennent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement après avoir subi l'un de ces terribles revers qui défont les gains et conquêtes qui nous ont pris des décennies à obtenir?

Comme l'a dit le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner, au cours du présent débat, je viens de l'une de ces nations frappées par la furie mortelle d'un ouragan aux proportions bibliques qui, en un instant, a réduit à néant 50 ans de dur labeur et de nombreux rêves, alors même que nous pensions enfin

voir la lumière et apercevoir l'horizon. Grâce à la solidarité internationale et avec l'aide de la providence, nous avons rassemblé les forces nécessaires pour nous reprendre et surmonter cette terrible épreuve, mais non sans avoir à refaire le chemin que nous avions déjà parcouru. Cela nous a coûté du temps, des ressources et des efforts qui auraient pu servir à rattraper notre retard afin de ne pas aggraver notre sous-développement. C'est pourquoi nous estimons que limiter le présent débat aux problèmes liés à l'élévation du niveau de la mer, à la sécurité alimentaire et aux risques que font peser les pénuries sur la paix et la sécurité internationales est une approche trop simpliste. Chaque fois que la nature se rebelle contre l'humanité, son action destructrice a une incidence sur l'équilibre naturel, provoque des réactions en chaîne, menace les aspects fondamentaux de notre vie et détruit les opportunités des générations futures.

Même si jamais personne ne peut s'assurer d'être suffisamment bien préparé à faire face aux perturbations de l'ordre naturel, il est vrai qu'un certain niveau de préparation, sous forme d'identification des vulnérabilités et d'une action visant à y remédier, peut permettre d'atténuer les conséquences des catastrophes et de réparer les dommages causés. Il importe d'analyser les différences géographiques, politiques, économiques, culturelles et religieuses entre nos sociétés nationales au moment d'élaborer des politiques et des programmes d'atténuation et de coopération internationale afin de faire face aux effets des phénomènes.

Au Honduras, nous sommes en train d'élaborer une stratégie nationale d'atténuation des changements climatiques visant à adopter des politiques publiques et des pratiques communautaires qui contribueront à diminuer nos vulnérabilités. Nous allons lancer des campagnes de sensibilisation pour faire comprendre à la population que nous ne pourrons aller de l'avant qu'en améliorant et en protégeant les ressources naturelles, les bassins hydrographiques et les ressources en eau afin de conserver l'eau et de créer des systèmes agroforestiers viables, ce qui nous permettra de préserver les écosystèmes dans les espaces naturels et non protégés.

Cependant, il ne sert à rien d'énumérer une multitude de besoins si l'on ne dispose pas des ressources minimales pour remédier à ces faiblesses, car un grand nombre de ces faiblesses ne procèdent pas uniquement de la situation géographique du pays. Il est regrettable que nous nous trouvions sur l'axe des ouragans, qui provoquent des destructions sous forme de glissements de terrain ou d'inondations; que nous soyons trop proches des failles géologiques qui provoquent séismes et cataclysmes; que nous soyons entourés d'eaux qui peuvent se prêter à des tsunamis; et que nous soyons à la merci de variations climatiques qui nous empêchent de semer et qui détruisent nos récoltes.

Nos vulnérabilités sont également liées à notre situation intérieure, à notre retard économique et aux possibilités limitées qui s'offrent à une bonne partie de la population s'agissant de trouver un emploi décent et un logement sûr, de ne pas avoir à loger sa famille dans des zones à haut risque d'où sont absents les services de base. Les vulnérabilités de notre société sont donc multiples et, du fait de nos ressources économiques limitées, nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour y remédier.

Je vous prie d'excuser cette digression, mais voici notre réalité – une réalité qui ne saurait être perçue uniquement à la lumière des risques liés aux urgences, sans reconnaître que nous devons en permanence porter le fardeau des insuffisances intrinsèques du système. Notre réalité est très différente des réalités plus privilégiées – elle exige son propre diagnostic et une bonne compréhension de ses caractéristiques afin de ne pas transposer ingénument des solutions qui peuvent fonctionner dans d'autres cas mais qui ne nous causeraient que du tort.

Pour terminer, je tiens à faire part du concept suivant, que j'ai extrait du dernier rapport annuel du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « Un développement axé sur les gens ». Les pays ne peuvent pas lutter seuls contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité. Il s'agit bien évidemment d'une responsabilité partagée qui doit être envisagée en fonction des différences naturelles entre les pays et les peuples. C'est une responsabilité axée sur les personnes, avec une pleine compréhension de ce qu'elle implique nécessairement et qu'il convient de compléter par des mesures variées afin de permettre aux populations de concrétiser leur désir profond de vaincre l'adversité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

Mme Webster (Irlande) (*parle en anglais*) : Par souci d'économiser du temps, je me propose de prononcer une version abrégée de ma déclaration; le

texte intégral sera distribué aux délégations dans quelques instants.

L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le chef de la délégation de l'Union européenne au nom de ses États membres.

Le sujet que nous abordons aujourd'hui nous rappelle l'importance d'adopter ensemble une approche globale en matière de lutte contre les changements climatiques. Je vais donc axer mon propos sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité et sur deux problèmes liés aux changements climatiques. Ces problèmes sont de plus en plus préoccupants : il s'agit premièrement de l'élévation apparemment inexorable du niveau de la mer et, deuxièmement, de l'insécurité alimentaire. Cette dernière question est d'autant plus pertinente aujourd'hui, jour où le Secrétaire général a déclaré un état de famine dans la corne de l'Afrique – la première déclaration de ce type depuis 30 ans.

Les répercussions de l'incidence négative des changements climatiques sur la sécurité, lesdits changements étant des multiplicateurs de menaces, sont évidentes et ont été mentionnées par de nombreux orateurs. Elles provoquent notamment des migrations forcées, des transferts définitifs de population, une concurrence de plus en plus féroce pour se procurer des ressources de plus en plus rares, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire. Nous ne sommes pas sans savoir que ces facteurs ont causé de nombreux conflits et ont exacerbé des conditions déjà difficiles, notamment dans les États fragiles. Cet état de choses sape certainement la paix et la consolidation de la paix.

Comme l'a observé le Secrétaire général, l'élévation du niveau de la mer est la menace ultime qui pèse sur les États Membres dont l'existence même est en jeu. Les prévisions catastrophiques sont toujours aussi choquantes : d'ici à 2050, 200 millions de personnes pourraient devoir migrer du fait de l'élévation du niveau de la mer et des sécheresses.

Une illustration brute de cette triste et présente réalité qu'est l'élévation du niveau de la mer nous a été présentée chez nous au début de l'année, à Dublin, à l'occasion d'une conférence des dirigeantes sur la justice climatique. Les représentantes des îles Carteret, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous ont décrit les vagues d'une hauteur sans précédent qui ont rapidement recouvert leur terre, détruisant les sols cultivables et menaçant la sécurité des tous les habitants de ces îles. En conséquence, les 1 500 habitants de ces îles ont dû être évacués vers Bougainville. Nous avons donc découvert que l'apatridie et la perte du territoire, avec toutes leurs répercussions sur la sécurité, sont devenues une réalité plutôt qu'une possibilité théorique.

L'ONU peut mener une lutte véritablement mondiale contre ces phénomènes, une lutte fondée sur la justice sociale et l'égalité, qui exige un fort engagement politique de la part de tous les pays, en particulier des principaux pays émetteurs du monde développé. L'Union européenne a montré l'exemple en décidant de réduire ses émissions d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Nous avons également formulé une offre conditionnelle qui consiste à porter cette réduction jusqu'à 30 % en fonction des engagements pris par les autres pays développés et en développement.

Le réchauffement planétaire a déjà empêché des millions de pauvres dans le monde entier d'exercer leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à l'alimentation, à la santé et au logement. L'Irlande est fermement convaincue que nous, membres de la communauté internationale, devons collaborer pour répondre aux besoins des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement du Pacifique et des pays les moins avancés. Nous faisons écho à l'appel lancé par le Honduras nous demandant à tous d'œuvrer à la réalisation de cet objectif. Les plus vulnérables auront besoin de notre aide pour réduire leur vulnérabilité aux chocs futurs. Nous sommes convaincus que l'atténuation et l'adaptation sont deux aspects d'une même stratégie de réduction des risques.

Les changements climatiques sont maintenant définis comme une menace mondiale croissante, et leur principal effet sera peut-être une augmentation de l'échelle et de l'intensité de la faim et de l'insécurité alimentaire. Nous sommes aujourd'hui témoins de scènes déchirantes en Somalie et dans le reste de la corne de l'Afrique. Des millions de personnes risquent de mourir de faim dans les conditions les plus hostiles qui puissent être imaginées. Plus de 78 000 Somaliens ont fui leur pays ces deux derniers mois – 61 000 rien que le mois dernier. Ce phénomène soumet à des pressions énormes les pays voisins, notamment l'Éthiopie et le Kenya, qui ont ouvert leurs frontières à cette vague de personnes déplacées et affamées.

Mais la faim s'abat sur de nombreuses régions : la triste réalité est que près d'un milliard de personnes

sont sous-alimentées dans le monde. Les répercussions des changements climatiques sur la sécurité consistent notamment en des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents, auxquels s'ajoutent des récoltes perdues et une escalade des prix des denrées alimentaires, ce qui accroît inévitablement la fréquence des protestations sociales, des troubles et des émeutes en plusieurs pays.

C'est avec ces préoccupations à l'esprit que l'Irlande a élaboré un programme de développement qui appuie les efforts visant à renforcer la capacité de résistance des communautés locales face aux aléas du climat et à la dégradation de l'environnement. Notre engagement implique une promesse de consacrer au moins 20 % de notre budget d'aide à la lutte contre la faim et autres domaines associés d'ici à 2012.

Le document de réflexion préparé par les petits États insulaires du Pacifique est clair et remarquable. Il suggère que le Conseil de sécurité reconnaisse clairement la menace que font peser les changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, toutefois, le Conseil de sécurité s'appuie dans ses travaux relatifs aux changements climatiques sur les instruments existants.

L'Irlande appuie le clair mandat donné au Conseil de sécurité de demander au Secrétaire général de lui communiquer des informations contextuelles. Elles seraient centrées sur les sources de conflit, et il est évident que les changements climatiques représentent indubitablement une des sources principales.

Par souci de concision, je terminerai en ajoutant qu'en février dernier le Conseil de sécurité a encouragé les États Membres, plus particulièrement ceux jouant un rôle actif dans les structures de gouvernance des Nations Unies, à améliorer la cohérence de l'action des Nations Unies dans les situations de conflit et d'après conflit. Cet appel a trouvé un écho dans le rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques (A/64/350), où il exhorte à intensifier les efforts visant à intégrer les changements climatiques dans les activités des Nations Unies. L'approche « unis dans l'action » face à ce défi majeur est de toute évidence capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Osuga (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par remercier la présidence allemande d'avoir convoqué cette importante séance. J'aimerais aussi remercier la délégation allemande d'avoir tout fait pour que la rédaction du document de réflexion (S/2011/408) soit conforme au mandat du Conseil de sécurité, et pour tenir compte des vues exprimées par le passé au Conseil et à l'Assemblée générale.

Pour ceux qui sont impliqués dans les négociations sur le changement climatique, le réchauffement de la planète est l'une des menaces les plus imminentes auxquelles est confrontée l'humanité. Toutefois, la période prévue pour régler ce problème est autre que celle fixée pour parer aux menaces de conflit armé, dont le Conseil est traditionnellement saisi. Aujourd'hui, la plupart des pays ne doutent nullement que les changements climatiques sont une menace pour la sécurité humaine et qu'à long terme ils auraient aussi de manière indirecte un effet néfaste sur la sécurité nationale. D'un autre côté, nous devons être prudents s'agissant d'examiner le rôle que doit jouer le Conseil de sécurité face aux répercussions négatives du réchauffement de la planète sur la paix et la sécurité internationales. Sur la base de ce qui précède, j'aimerais vous faire part des points de vues et des actions de mon gouvernement dans le domaine des changements climatiques et de leurs répercussions sur la sécurité.

M. Naoto Kan, Premier Ministre du Japon, dans son intervention lors du débat général de l'Assemblée générale en septembre dernier, a souligné que les petits États insulaires en développement risquent d'être submergés à l'avenir à cause du réchauffement planétaire. Sauver ces pays de ce danger est l'une des raisons pour lesquelles nous devons nous attaquer aux changements climatiques avec un sentiment d'urgence accru.

Le recul des côtes dû à l'élévation du niveau de la mer affecterait les eaux et les frontières territoriales dans de nombreux pays aux zones côtières de faible élévation, ce qui n'est pas le trait exclusif des petits États insulaires en développement, et pourrait ainsi susciter des conflits entre États. En outre, l'élévation du niveau de la mer pourrait aggraver la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels, avec ce que cela implique comme personnes déplacées, refugiés et autres mouvements de populations imprévus, et par suite le risque de conflit. Non seulement les changements climatiques affecteront la sécurité alimentaire et causeront diverses catastrophes naturelles, mais ils affecteront aussi la répartition des ressources hydriques et exacerberont les problèmes de santé à l'échelle mondiale. Ces problèmes affaibliraient

à leur tour la résistance des communautés, ce qui pourrait déclencher un conflit ou entraver les efforts visant à régler les différends existants.

On devrait aussi noter que les pays les plus pauvres et les populations et communautés les plus pauvres au niveau national sont les plus vulnérables aux conséquences néfastes des changements climatiques. Par conséquent, ma délégation souligne l'importance du lien entre changements climatiques, développement et sécurité.

Pour s'attaquer aux changements climatiques, nous devons établir un cadre international juste et efficace dans lequel toutes les économies puissantes auront un rôle à jouer. Parallèlement, nous devons partir, graduellement, des accords signés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique. À la dix-septième Conférence des États Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, nous devons essayer de parvenir à un accord bien équilibré pour mettre en œuvre les Accords de Cancún. Le Japon participera aux préparatifs de façon constructive pour que la Conférence soit couronnée de succès.

À cet égard, je voudrais souligner le fait que les émissions émanant des parties tenues de respecter leurs obligations en vertu du protocole de Kyoto représentent moins de 30 % du total des émissions d'aujourd'hui. L'élargissement de ces obligations n'entraînerait pas une atténuation efficace des émissions. S'agissant d'établir la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, la position du Japon n'a pas changé.

À la quinzième Conférence des Parties, à Copenhague, le Japon a annoncé qu'il fournirait aux pays en développement une aide d'un montant de 15 milliards de dollars jusqu'en 2012; et il a déjà versé 9,7 milliards dès mars 2011. Nous encourageons le dialogue dans notre politique de coopération avec les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, notamment les pays africains.

À la réunion ministérielle intérimaire des dirigeants des îles du Pacifique, qui s'est tenue à Tokyo en octobre dernier pour donner suite aux conclusions de la cinquième Réunion des dirigeants des îles du Pacifique, les participants ont confirmé la mise en œuvre constante des mesures de financement accéléré du Japon relatives aux changements climatiques. Mon gouvernement reste entièrement déterminé à fournir une assistance aux pays insulaires du Pacifique, comme promis à la cinquième Réunion, dans d'autres domaines aussi, comme l'environnement et la sécurité humaine, notamment la santé et l'éducation.

S'agissant des pays africains, la troisième réunion ministérielle de suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) s'est tenue au Sénégal pour assurer le suivi du Plan d'action de Yokohama, adopté à la quatrième réunion du TICAD. À cette réunion, les participants ont convenu de commencer les préparatifs d'une croissance à faible émission de carbone et de développement durable en Afrique.

Enfin, je voudrais parler de la réduction des risques de catastrophe. Le 11 mars, le Japon a été frappé par un séisme sans précédent. Il faut noter que le tsunami a provoqué plus de dégâts que le séisme lui-même, ce qui met en lumière la gravité des catastrophes sur les zones côtières de faible élévation. Pour promouvoir la coopération mondiale en matière de réduction des risques de catastrophe, une nouvelle stratégie internationale qui remplacera le cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 doit être adoptée. Pour concourir à cette entreprise, comme annoncé à la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Genève en mai, le Japon est prêt à organiser une troisième conférence mondiale sur la réduction des risques. Pour préparer cette conférence, le Japon organisera une conférence de haut niveau sur les catastrophes naturelles à grande échelle en 2012. Nous apprécions hautement l'appui actif des États Membres à cette initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Menon (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'initiative de l'Allemagne d'organiser le débat d'aujourd'hui. Il est opportun et nous espérons qu'il complètera l'initiative du Royaume-Uni en 2007. À l'époque, Singapour comptait parmi ceux qui ont défendu la thèse du lien entre les effets des changements climatiques, en particulier la compétition visiblement en cours pour les ressources rares, et leurs répercussions sur la paix et la sécurité internationale.

Comme je l'ai dit en 2007,

> « Naturellement, il se peut qu'il y ait un lien entre la dégradation de l'environnement due aux changements climatiques et la multiplication des conflits concernant des ressources limitées qui se

font encore plus rares. La terre, l'eau, les vivres et les minerais ont souvent été des facteurs variables dans l'équation complexe qui mène à un conflit… Depuis des siècles, les conflits font l'objet d'études et on n'a jamais trouvé la formule parfaite qui permettrait de les prévoir. Mais si nous devons reconnaître la complexité de cette question, nous ne devons pas oublier l'idée toute simple que les causes des conflits sont souvent concrètes ». [*S/PV.5663 (Resumption 1), p. 31*]

Ce lien est désormais accepté et on s'accorde à reconnaître que seuls des efforts concertés de tous les États Membres, travaillant de concert avec des acteurs non étatiques compétents, permettront de relever le plus grand défi de notre temps.

Les changements climatiques sont un problème mondial qui nécessite des solutions mondiales viables dans un cadre multilatéral réglementé et inclusif. Sans l'approbation des différentes parties prenantes, toute action visant à lutter contre les changements climatiques serait limitée et inefficace. L'ONU joue donc un rôle important dans l'élaboration d'une action multilatérale face aux changements climatiques, une action mondiale et multidimensionnelle, mais coordonnée et intégrée. Cela n'est de toute évidence pas une tâche facile.

Nous devons reconnaître que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est, et restera, l'organe principal de négociations sur les changements climatiques. En conséquence, j'appuie les déclarations faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. L'objectif du débat d'aujourd'hui n'est pas de préjuger des négociations en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous estimons toutefois que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit travailler en étroite collaboration avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment en ce qui concerne l'adaptation et le renforcement des capacités. En définitive, le défi que font peser les changements climatiques est étroitement lié à la question plus générale du développement durable. À cet égard, assurer la cohérence et la coordination des activités des institutions et programmes dans le domaine du développement durable est un défi majeur pour le système des Nations Unies. C'est un domaine où l'Assemblée générale et la Commission du développement durable peuvent apporter une contribution utile.

Étant clairement entendu que la prise de décisions incombe à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil de sécurité peut également apporter une contribution importante aux débats sur les changements climatiques de deux manières. Premièrement, il peut contribuer à renforcer la sensibilisation aux conséquences catastrophiques à long terme des changements climatiques, y compris les répercussions éventuelles sur la sécurité. Deuxièmement, le Conseil de sécurité peut aider à intensifier les efforts en cours pour imprimer une dynamique politique au processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour qu'un texte constructif soit adopté à la dix-septième Conférence des Parties et à la septième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendra à Durban, en Afrique du Sud, dans le courant de cette année. À cet égard, les membres du Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, doivent montrer la voie dans le processus de négociation sur les changements climatiques.

L'aboutissement de la Conférence de Cancún l'an dernier a redonné foi dans le processus multilatéral de négociation sur les changements climatiques. Le rôle de chef de file joué par le Mexique a contribué pour beaucoup au succès enregistré à Cancún. Nous félicitons le Mexique pour ses efforts. Cette année, nous sommes heureux que l'Afrique du Sud fasse également preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative. Toutefois, la responsabilité du succès des négociations multilatérales ne doit pas uniquement incomber au pays assumant la présidence. Cela doit être un effort collectif.

Il est clair que les pays développés ont la responsabilité historique de lutter contre les changements climatiques. Il est toutefois également clair que nous ne pouvons pas régler ce problème sans la participation de tous les pays, tant développés qu'en développement. Nous devons également agir avec toute la célérité requise, non seulement parce que nous devons répondre à l'appel à l'action lancé par nos amis, les petits États insulaires en développement du Pacifique, mais également parce que nous sommes les gardiens de la viabilité, de la sécurité et de la qualité de vie des générations futures.

Je voudrais terminer en citant Ralph Waldo Emerson, qui a dit : « Tes actions parlent si fort que je n'entends pas ce que tu dis ». J'espère que le débat d'aujourd'hui ne se substituera pas à l'action, mais qu'il préludera à l'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

Mme Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps. De fait, l'existence même de certains États Membres est menacée par l'élévation du niveau de la mer. À cet égard, nous reconnaissons que les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables. D'autres connaîtront de plus en plus fréquemment de graves sécheresses et des conditions climatiques extrêmes. Ces phénomènes, ainsi que d'autres, que nous connaissons bien, auront des conséquences écologiques, sociales, économiques et politiques importantes.

Les effets des changements climatiques peuvent exacerber les tensions, et sont potentiellement sources de conflits. Il importe donc au plus haut point que le Conseil de sécurité examine les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Si la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure la principale tribune pour examiner la question des changements climatiques au niveau international, le Conseil doit, dans l'exercice de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prendre en considération les menaces posées par les changements climatiques et chercher des moyens d'y répondre pour assurer la viabilité de nos sociétés.

Bien que les changements climatiques touchent tout le monde, il est important de se souvenir qu'ils aggravent les inégalités qui existent déjà. Les femmes sont particulièrement vulnérables. Les zones rurales dans les États en développement et les économies émergentes, ainsi que les secteurs et activités traditionnellement associés aux femmes, sont disproportionnellement touchés par les changements climatiques. En conséquence, les femmes ont de plus grandes difficultés à remplir les tâches ménagères et à mener leur lutte quotidienne pour la survie. La pénurie des ressources en eau a aussi un effet négatif sur la santé, les installations sanitaires et la sécurité alimentaire, ce qui alourdit encore le fardeau qui pèse sur les femmes. Du fait de leurs rôles et responsabilités sociales, les femmes sont également plus exposées aux catastrophes naturelles que les hommes.

Les principes sur lesquels s'est fondé le Conseil de sécurité lorsqu'il a adopté sa résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité doivent également guider ses travaux lorsqu'il examine les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Les femmes ne doivent pas seulement être dépeintes comme des victimes des changements climatiques, mais également comme des actrices fondamentales qui luttent contre eux. Le Conseil doit veiller à ce que l'action menée pour lutter contre les changements climatiques inclue une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et à ce que tant les hommes que les femmes participent au débat, aux prises de décision et à la mise en œuvre en ce qui concerne tous les aspects des changements climatiques. Cela rendra l'action contre les changements climatiques plus efficace et contribuera de manière appropriée à une plus grande égalité entre les sexes dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rivard (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de participer à ce débat. Nous remercions l'Allemagne d'avoir institué ce dialogue, et c'est avec plaisir que nous continuerons à y participer, comme nous l'avons fait auparavant. Nous tenons aussi à remercier les petits États insulaires en développement du Pacifique d'avoir mis en avant cette question importante. Le Canada s'efforce d'être un partenaire responsable, efficace et fiable pour les petits États insulaires en développement, y compris dans le Pacifique, les Caraïbes et ici même, à l'ONU. Nous avons toujours appuyé les mesures efficaces prises par le Conseil de sécurité face à de nouveaux problèmes de sécurité.

En témoigne notre soutien à la résolution de l'ONU sur les changements climatiques et la sécurité, dont nous avons été les coauteurs, qui a été présentée par nos partenaires insulaires du Pacifique. Par cette résolution, nous avons reconnu, à titre collectif, les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité. Étant donné la menace qui pèse sur l'existence même de petits États insulaires en développement, et sur d'autres confrontés à l'insécurité alimentaire, cette question revêt un caractère urgent et une dimension humaine.

Les changements climatiques peuvent constituer un facteur aggravant dans des États fragiles.

Le Canada continue de participer aux négociations internationales visant à élaborer un nouveau régime mondial de lutte contre les changements climatiques, pour l'après-2012, qui soit à la fois équitable et efficace. Le Canada s'est joint à ses partenaires internationaux en adoptant les Accords de Cancún. Ceux-ci comportent une série de décisions déterminantes qui, une fois réunies, constituent un réel pas en avant dans l'établissement d'un régime mondial visant à lutter contre les changements climatiques nécessaire pour obtenir de véritables résultats sur le plan environnemental. Les Accords de Cancún tiennent compte de la réalité mondiale, selon laquelle les principaux pays émetteurs doivent prendre des mesures, si nous voulons mener une lutte efficace contre les changements climatiques.

Les problèmes globaux exigent des solutions globales. Les programmes environnementaux nationaux doivent être appuyés par la coopération internationale et une économie dynamique. Dans le cadre de son engagement à appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, y compris les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique, le Canada a versé des ressources nouvelles et additionnelles de 400 millions de dollars pour financer la lutte contre les changements climatiques pour l'exercice budgétaire 2010-2011 seulement. Cette contribution s'inscrit dans le cadre de son initiative pour le financement accéléré de la lutte contre les changements climatiques. C'est là la contribution la plus importante jamais apportée par le Canada à l'action internationale contre les changements climatiques. De plus, elle vise en priorité à aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux répercussions néfastes des changements climatiques. Elle se concentre sur trois domaines prioritaires : l'adaptation; l'énergie propre; les forêts et l'agriculture.

(*l'orateur poursuit en français*)

À l'heure actuelle, on estime que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde. Un milliard d'autres parviennent à se nourrir, mais souffrent d'une malnutrition chronique, faute de pouvoir accéder à une quantité suffisante d'aliments nutritifs. La plupart de ces deux milliards de personnes sont des femmes, des enfants et de petits agriculteurs qui vivent dans des régions rurales.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie depuis longtemps pour accroître la sécurité alimentaire, le Canada joue un rôle phare dans le soutien aux interventions face à des crises alimentaires. C'est ainsi que, lors du Sommet du Groupe des Huit (G-8) de L'Aquila, en 2009, nous nous sommes engagés à plus que doubler les investissements dans le développement agricole durable et à verser une contribution additionnelle de 600 millions de dollars sur trois ans à cette fin, de sorte que l'aide totale se chiffrera à 1,18 milliard de dollars. Le Canada a respecté pleinement son engagement pris à L'Aquila, et il est fier d'être le premier pays du G8 à l'avoir fait.

Par ailleurs, tout au long du mandat du Canada à la présidence du G-8 et du Groupe des Vingt, en 2010, la sécurité alimentaire a continué de figurer en tête de nos priorités. De même, le Canada a inscrit cette question au rang des cinq grandes priorités de son aide internationale. Outre notre contribution financière multilatérale et bilatérale à l'appui des efforts sur le long terme, le Canada estime qu'il est important de soutenir des partenariats de recherche et des initiatives de recherche multilatérales de nature à accroître nos connaissances. Ainsi nous pourrons trouver des solutions plus judicieuses en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques à long terme.

De telles solutions peuvent accroître la résilience, donner lieu à la création de nouvelles institutions ou renforcer des institutions existantes, et réduire les pertes de vie ainsi que les ravages économiques. En retour, cela permettra de jeter des bases solides pour le maintien de la paix et de la sécurité. Nous croyons qu'il faut poursuivre la réflexion sur la façon de soutenir les efforts d'adaptation, de telle sorte qu'il soit possible d'atténuer le plus possible les tensions existantes et d'intégrer des approches de gouvernance sur le long terme qui réduiront ces mêmes tensions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je saisis également cette occasion pour vous remercier personnellement de l'attention que vous portez à cette question.

Nous souscrivons à la déclaration éloquente prononcée par S. E. M. Marcus Stephen, Président de Nauru, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique et de leurs amis. Nous remercions également M. Richard Marles, Secrétaire d'État australien aux affaires des îles du Pacifique, de sa déclaration.

Comme beaucoup d'autres orateurs, nous sommes conscients de la gravité et de l'urgence du problème des changements climatiques, et notamment des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus menacés par les effets néfastes de ce phénomène – les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, ainsi que de nombreuses régions d'Afrique – et qui continuent de voir leurs capacités et leurs institutions nationales mises à très rude épreuve du fait de ces effets. Je voudrais inclure également à la liste de ces pays les régions de l'Arctique et de l'Antarctique, qui pâtissent elles aussi des changements climatiques, ce qui a pour conséquence de contribuer à l'élévation du niveau des mers à l'échelle planétaire. Ces deux régions ont récemment occupé une place importante dans les médias internationaux suite aux visites qu'y a effectuées le Secrétaire général.

La vérité, toutefois, est que tous nos pays, sans exception, subissent d'une manière ou d'une autre, les effets des changements climatiques. Cependant, il est des États Membres qui souffrent et continueront de souffrir de ces effets alors qu'ils n'y sont absolument pour rien. Des États vont être directement touchés par une perte de terre ou de territoire du fait des inondations causées par la montée du niveau des mers, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. D'autres seront victimes de sécheresses terribles qui continueront de forcer des millions de personnes, comme nous le voyons en ce moment même dans plusieurs régions du monde, à traverser les frontières terrestres parce que les terres arables s'appauvrissent et que les maigres ressources en eau se tarissent. Ces conséquences risquent de provoquer des conflits.

Grâce aux médias internationaux, nous savons que le scénario envisagé par les experts militaires et du renseignement, ainsi que par différentes organisations, prévoit le déplacement de grandes quantités de populations en raison des effets nocifs des changements climatiques, ce qui aura toute une série de conséquences négatives, parmi lesquelles le risque de conflits.

La Charte des Nations Unies est claire. Le Conseil s'est vu confié le mandat de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Nous voudrions, cependant, nous faire l'écho ici des paroles sans ambiguïté prononcées par le Président de Nauru :

> « Qu'on ne s'y trompe pas : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est et doit rester l'instance principale pour élaborer une stratégie internationale d'atténuation des changements climatiques, mobiliser les ressources financières et encourager les mesures d'adaptation, de planification et la mise en œuvre des projets. » (*S/PV.6587*)

Par ailleurs, nous appuyons vigoureusement l'appel du Président nauruan lancé à l'Assemblée générale pour qu'elle continue d'examiner la question des liens entre les changements climatiques et le développement durable.

S'attaquer aux changements climatiques et à leurs effets néfastes suppose, au niveau national, une action mobilisant tout le gouvernement. À cet égard, nous voudrions ajouter que cela requiert également une action mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies, dont tous les organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais aussi les institutions compétentes du système, tel le Programme des Nations Unies pour le développement, et d'autres organisations internationales, comme le Fonds pour l'environnement mondial ou la Banque mondiale. Chacun doit jouer le rôle qui lui revient, que ce soit mettre en place les politiques directrices au fur et à mesure que se développe notre action ou garantir le financement des divers mécanismes de lutte pour faire face aux effets adverses des changements climatiques.

Partant, nous affirmons que le Conseil de sécurité a lui aussi un important rôle à jouer. À cet égard, nous plaidons avec force pour que le Conseil applique son mandat à la lutte contre les effets nocifs des changements climatiques, car ceux-ci risquent d'avoir des répercussions sur la sécurité, notamment en raison des situations d'urgence qui pourraient apparaître. Nous constatons que le Conseil a déjà été appelé à exercer son mandat sur des questions telles que le développement, le VIH/sida, le sort des enfants en temps de conflit armé, les femmes et les conflits et d'autres. Ces questions restent inscrites à l'ordre du

jour du Conseil, mais cela n'a pas pour autant affaibli le rôle prépondérant des organes et institutions des Nations Unies ayant la charge directe de ces questions, comme par exemple le Conseil économique et social pour ce qui est du programme de développement.

Nous voudrions souligner le rôle utile qu'a joué le Conseil pour sensibiliser la communauté internationale au VIH/sida, en le qualifiant de menace invisible et sans frontières. Certes, nous, les membres de la communauté internationale, avons encore bien des défis qui nous attendent dans la lutte contre ce fléau mondial, mais nous avons observé durant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, qui s'est achevée il y a peu, qu'il existe une véritable interaction entre toutes les institutions concernées du système des Nations Unies pour s'attaquer à cette question, interaction dont, nous le rappelons, le Conseil est à l'origine. L'adoption du Document final (résolution 65/277 de l'Assemblée générale) a par essence traduit la volonté commune de la communauté internationale de poursuivre l'action collective pour lutter contre le VIH/sida. De fait, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons agi d'une seule voix et pris l'engagement de poursuivre la lutte contre le fléau du VIH/sida à l'échelle mondiale.

En conclusion, nous voudrions affirmer que la même approche résolue que celle suivie par le Conseil en ce qui concerne le VIH/sida et les questions de développement, dans le respect des mandats de tous les organismes et organes compétents des Nations Unies, doit être employée pour lutter contre les répercussions des effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration de l'Ambassadeur de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Je tiens néanmoins à faire les brèves observations suivantes concernant le thème du débat public du Conseil aujourd'hui.

L'empiètement répété du Conseil de sécurité sur les mandats conférés par la Charte aux autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies constitue une source de grave préoccupation. Si le Conseil n'a pas même été capable, ou désireux, de traiter véritablement des causes bien établies de l'insécurité et des conflits à travers le monde, l'insistance avec laquelle il s'attaque à des sujets ne relevant pas de sa compétence ou à des questions qui ne sont pas généralement considérées ou avérées menacer la paix et la sécurité mondiales est incompréhensible. Cette omniprésence du Conseil de sécurité ne peut, compte tenu du caractère exclusif de sa structure actuelle et du manque de transparence de ses méthodes de travail, qu'être lourde de conséquences pour le fonctionnement d'autres organes des Nations Unies et pour le sort des questions pour lesquelles le Conseil de sécurité montre de l'intérêt.

Peut-être que le meilleur service que certains membres permanents du Conseil puissent rendre à la lutte contre les changements climatiques serait d'honorer leurs engagements en matière de renforcement des capacités et de transferts, sans condition, de technologies soucieuses du climat, et de donner aux pays qui en ont le plus besoin, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et l'Afrique, les ressources financières voulues, tout en s'engageant à des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre qui en vaillent vraiment la peine.

L'écart entre les engagements et les actes, chez nombre de pays développés, concernant les conditions à réunir d'urgence pour lutter contre les changements climatiques est véritablement spectaculaire. Par ailleurs, nous notons avec préoccupation que la perspective d'une réduction drastique des émissions dans un avenir proche est particulièrement réduite.

Les changements climatiques sont un défi incontournable et urgent que doit relever la communauté internationale, et qui est lourd d'incidences à long terme pour le développement durable des pays. Ainsi, examiner la question des changements climatiques du point de vue du développement durable plutôt que de celui de la paix et de la sécurité est la solution la plus recommandable. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable sont, à notre sens, les organes compétents et pertinents pour traiter des changements climatiques et de leurs incidences sur le fond, de façon globale, et sans exclusive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe des États arabes pour expliquer sa position sur la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales et des incidences des changements climatiques.

Avant toute chose, je voudrais dire que nous appuyons les déclarations faites respectivement par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les chiffres et les faits confirment que ce sont les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays africains, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont les plus touchés par les incidences des changements climatiques. Les États arabes soulignent que les conséquences potentielles des changements climatiques auront des répercussions néfastes sur la région arabe, en particulier dans ses zones arides et semi-arides.

Le Groupe des États arabes voudrait mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité incombe au premier chef au Conseil de sécurité, en vertu notamment du mandat qui lui est conféré par la Charte des Nations Unies, et compte dûment tenu du rôle attribué à l'Assemblée générale en la matière, conformément à la résolution 377 (V) de l'Assemblée en date du 3 novembre 1950. Nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas empiéter, pour sa part, sur le mandat et les responsabilités des autres organes principaux car cela n'est pas conforme à la Charte des Nations Unies et risque de porter atteinte à l'autorité de ces organes et aux droits de l'ensemble des États Membres.

Deuxièmement, les changements climatiques s'inscrivent également dans la thématique du développement durable à trois égards : le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qu'il convient, par conséquent, de traiter de façon intégrée.

Troisièmement, la question des changements climatiques est de la plus haute importance pour le développement durable. Les responsabilités, en ce qui concerne le développement durable, incombent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires pertinents, dont la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il existe dans le domaine des changements climatiques un instrument juridiquement contraignant, et c'est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, auquel s'ajoute le Protocole de Kyoto. Aucun rôle n'est dévolu dans ces instruments au Conseil de sécurité.

Il nous paraît essentiel que tous les États Membres appuient le développement durable en se conformant aux principes de Rio, notamment au principe des responsabilités communes mais différenciées, et en mettant pleinement en œuvre le programme Action 21 et les autres engagements relatifs aux ressources financières à fournir, aux transferts de technologies et au renforcement des capacités des pays en développement. Ces engagements ont été pris à Rio, à Johannesburg et lors des autres grandes conférences des Nations Unies sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Le Groupe des États arabes est fermement convaincu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le cadre le mieux adapté à l'examen des dangers des changements climatiques et à l'étude des mesures à prendre sur la base des principes qu'il contient. Les mesures doivent être prises en conformité avec la Convention, et en tenant compte, particulièrement, de la nécessité que les pays développés prennent des mesures d'urgence pour s'acquitter de leurs engagements de réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto. Les pays développés qui n'ont pas encore adhéré au Protocole doivent le faire. Le Groupe des États arabes réaffirme la nécessité d'un accord correspondant à la deuxième période d'engagement relativement au Protocole de Kyoto, afin d'éviter un hiatus entre la première et la seconde périodes.

À cet égard, le Groupe souligne qu'il appuie les deux lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Mouvement des pays non alignés (S/2007/203) et le Groupe des 77 et de la Chine (S/2007/211) relativement au débat public du Conseil en date du 17 avril 2007 sur l'énergie, la sécurité et le climat (voir S/PV.5663). Il appuie également la lettre datée du 14 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés concernant le débat public intitulé « Maintien de la

paix et de la sécurité internationale : incidence des changements climatiques » (S/2011/427).

Le Groupe des États arabes met également l'accent sur le fait qu'aucune déclaration présidentielle ni aucune déclaration à la presse du Conseil de sécurité ne doit être publiée ni aucune mesure prise après le débat public, et en particulier aucune déclaration ni mesure de nature à porter atteinte à l'autorité ou au mandat des organes, processus et instruments ou à avoir une quelconque incidence sur la cause des négociations sur les changements climatiques, y compris la 17e Conférence des Parties à la Convention-cadre, programmée en Afrique du Sud pour la fin de 2011.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

Mme Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais redire que les délibérations liées aux changements climatiques relèvent essentiellement de l'Assemblée générale, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organes et entités des Nations Unies. Cela dit, ma délégation comprend le bien-fondé de l'examen de ce sujet au Conseil de sécurité, en raison de la grave menace que représentent à l'heure actuelle les effets des changements climatiques pour la sécurité humaine.

Les changements climatiques multiplient les menaces en exacerbant les phénomènes négatifs, les tensions et l'instabilité, et en faisant ployer des États et des régions déjà fragiles et exposés aux conflits sous un poids trop important pour eux. Les risques ne sont pas juste de nature humanitaire, ils sont également d'ordre politique et sécuritaire, et touchent alors directement aux intérêts nationaux et internationaux, en ce qu'ils exigent une action globale pour faire face aux pénuries alimentaires, hydriques et énergétiques. Les zones les plus touchées seront inévitablement celles qui doivent faire face à une forte pression démographique et à un afflux massif de migrants environnementaux. Et les conséquences en seront l'extrémisme politique, religieux et ethnique, ainsi que les problèmes qui s'ensuivent dans le domaine des droits de l'homme.

Il est bien connu que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est susceptible d'être gravement remise en question car les changements climatiques, si on ne parvient pas à les atténuer, pourraient effacer des années d'efforts de développement, tout en accroissant les problèmes de santé publique, de chômage et de ressources dans le domaine de l'éducation.

Ma délégation recommande un nouveau renforcement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en collaboration avec les autres entités des Nations Unies, si l'on veut faire face globalement et efficacement aux incidences des changements climatiques sur la sécurité internationale. Il est donc essentiel de continuer d'améliorer les connaissances et d'évaluer les capacités des organes régionaux et des États Membres. Il est également indispensable de redoubler d'efforts pour prévenir les catastrophes liées au climat et nous y préparer afin d'y réagir rapidement, grâce à des systèmes de surveillance et d'alerte rapide. Nous devons également renforcer les dispositifs de protection des civils et de gestion des situations d'urgence et renforcer les capacités humaines et matérielles. Les incidences financières de telles mesures doivent être évaluées et examinées par l'ONU afin de faciliter le dialogue entre les pays, quelle que soit leur place sur l'échiquier des changements climatiques.

Les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité peuvent mettre à mal les relations internationales ainsi que les capacités des donateurs. Cependant, cette question favorise de plus en plus la prise de mesures visant à améliorer et à réformer la gouvernance mondiale, régionale et locale.

Ma délégation tient à insister en particulier sur le rôle absolument indispensable et décisif que la diplomatie préventive, sous la conduite de l'ONU, peut jouer en Asie centrale et dans d'autres régions du monde pour trouver une solution à la pénurie des ressources en eau, qui risque de créer des tensions, voire des conflits. M. Achim Steiner l'a confirmé dans la version écrite de sa déclaration, dans laquelle il fait référence à l'évaluation réalisée dans le cadre de l'initiative Environnement et sécurité dans le bassin de l'Amou-Daria en Asie centrale.

Le Kazakhstan contribue à l'action menée par l'ONU pour atténuer les effets des changements climatiques en s'acquittant de ses obligations, et a mis en place à cette fin au niveau national le Conseil pour le développement durable et le Service chargé de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le pays a pris des engagements chiffrés pour l'après-Kyoto en promettant de réduire ses émissions de gaz à effet de

serre de 25 % d'ici à 2050. Le pays a proposé d'accorder le statut d'institution des Nations Unies au Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

La crise de la mer d'Aral – due à la fois à l'activité humaine et aux changements climatiques – est un cas bien connu. La mer a perdu les trois quarts de ses eaux, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour des millions de personnes vivant sur ses côtes et des répercussions sur l'environnement du continent eurasiatique. Les pays d'Asie centrale ont besoin de l'aide de la communauté mondiale pour la réhabilitation de cette mer. Le Kazakhstan est prêt à prendre une part active aux efforts multilatéraux – y compris en s'appuyant sur les recommandations de Cancún – pour réduire les menaces posées par les changements climatiques aux niveaux mondial et régional.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Lambert (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Les effets du changement climatique nécessitent en effet une mobilisation accrue, et la Belgique se félicite de cette occasion de donner à cette question l'attention qu'elle mérite.

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par le Représentant de l'Union européenne, et je vais donc me limiter à quelques points.

De nombreux intervenants se réfèrent aujourd'hui au débat qui s'est tenu en avril 2007 (voir S/PV.5663), et ce, à juste titre. Le rapport du Secrétaire général (A/64/350), publié en 2009 à la demande de l'Assemblée générale, a également constitué une étape majeure: il a démontré la nécessité d'une action renforcée du système des Nations Unies.

Que s'est-il passé depuis? Le changement climatique a regagné les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et malgré les progrès notables dans ce forum, nous devons bien admettre que cette question n'est plus très présente dans nos débats ici à New York. Nous reconnaissons que la Convention-cadre est le forum adéquat pour traiter du changement climatique, mais les autres organes, à savoir ce Conseil et l'Assemblée générale, devraient rester saisis des aspects de cette question qui sont de leur compétence.

Le changement climatique agit comme un multiplicateur de menace. Certains pourraient prétendre que ces menaces sont lointaines, mais ce n'est pas le cas. Nous ne devons pas fermer les yeux sur ce que la science nous apprend. Les températures mondiales moyennes ont augmenté de 0,7 °C depuis la période préindustrielle. Les émissions déjà présentes dans l'atmosphère vont conduire à une augmentation supplémentaire de 0,6 °C. Continuer comme si de rien n'était comporte le risque d'un changement de 3 °C degrés d'ici la fin du siècle.

Ce qui est inquiétant, c'est que les changements passés du climat de la Terre ont toujours été non linéaires et imprévisibles, avec des changements soudains lorsque des seuils étaient atteints. Cela rend encore plus difficile la planification pour les décideurs. Nous courrons le risque d'un brusque changement climatique qui pourrait entraîner le dépérissement des forêts tropicales, la fonte rapide des calottes polaires ou glacières, accélérant la montée du niveau des mers.

Que pouvons-nous faire? La meilleure prévention est certainement l'atténuation. Des mesures importantes ont été convenues à Cancún et l'heure est maintenant à la mise en œuvre. Les négociations au sein de la Convention-cadre devraient toutefois progresser plus rapidement. L'Union européenne s'est engagée sur la voie d'une économie à faibles émissions et à efficacité énergétique renforcée d'ici à 2020. Nous attendons maintenant que les autres se joignent à ces efforts.

Au-delà de cette action essentielle, nous devons aussi augmenter notre capacité à faire face aux effets du changement climatique. Certains d'entre eux sont déjà ressentis aujourd'hui. Dans le Pacifique, la relocalisation des populations des petites îles a déjà commencé. La même chose arrive dans certains villages de l'Alaska. La succession de sécheresses et d'inondations dans le monde entier s'est intensifiée ces dernières années et a conduit à une augmentation du nombre d'urgences humanitaires.

Les effets des changements climatiques menacent les ressources mêmes qui sont si vitales pour la vie humaine. Tout au long de l'histoire, les hommes se sont battus pour les ressources naturelles. Les changements climatiques menacent la disponibilité de ces ressources: l'approvisionnement en eau, les terres arables, la nourriture et l'énergie sont en péril. La rareté de ces ressources naturelles est dans certains cas un multiplicateur de menace, dans d'autres cas une

menace en soi. Les contraintes sur les cultures et le manque de disponibilité d'eau douce vont d'abord toucher les populations les plus vulnérables.

En effet, l'impact du changement climatique ne sera pas réparti uniformément. Les pénuries peuvent induire une absence de solutions alternatives pour les groupes et les individus, emportant avec elles une augmentation du risque d'instabilité et de conflits. Aujourd'hui, nous savons que toute une gamme de facteurs – tels que les tensions ethniques, les conflits transfrontaliers, les inégalités dans les sociétés, les mouvements de population et les États défaillants – peuvent conduire à des conflits armés. Mais le changement climatique va devenir un facteur de plus en plus important parmi ces causes profondes.

Comment les Nations Unies peuvent-elles réagir? Ce défi majeur pour l'humanité devrait être traité de manière holistique et préventive. Il serait irresponsable de réduire le changement climatique à son aspect de négociation. Un cadre global pour la diplomatie préventive est indispensable afin d'atténuer les conséquences décrites dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier pour les pays les plus vulnérables.

Nous nous devons de prendre des mesures concrètes vers une approche cohérente au sein du système des Nations Unies. Nos institutions internationales doivent être préparées à faire face aux impacts du changement climatique ou de la pénurie qu'il induit. Aujourd'hui, nous saluons la tenue de ce débat qui ouvre la voie pour l'action future du Conseil sur cette question et promeut une approche structurée du système des Nations Unies pour les aspects liés à la sécurité du défi climatique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Rodríguez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation apprécie et salue l'intervention prononcée ce matin par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que l'exposé et les données présentés par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner. Par ailleurs, ma délégation prend bonne note de la description claire et précise qu'a donnée le Président de Nauru, M. Marcus Stephen, de la problématique des changements climatiques. Le Pérou s'associe aux déclarations prononcées par les représentants permanents de l'Argentine et de l'Égypte au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, et du Mouvement des pays non alignés.

Il n'est un secret pour personne que les changements climatiques constituent un véritable problème pour tous les pays du monde, sans exception. Nous en souffrons tous, à des degrés divers, et c'est pourquoi la communauté internationale doit bien comprendre la nécessité historique et impérieuse pour nous tous, selon nos capacités et nos degrés de responsabilité respectifs, de prendre des mesures décisives afin d'éradiquer ce fléau..

C'est l'occasion de réaffirmer que l'examen de cette question a ses canaux dûment établis au sein de la sphère multilatérale, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est le cadre approprié au sein duquel les États doivent trouver les consensus nécessaires, et les entités concernées du système des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que les organes qui traitent exclusivement de la question du développement durable en général.

À titre national, je voudrais citer certains des ravages causés par les changements climatiques dans mon pays. La population du Pérou vit dans des écosystèmes très divers. Dans notre cas, la multiplication et l'intensification des dérèglements météorologiques, comme le phénomène El Niño, provoquent de graves inondations sur la côte et la sécheresse dans les Andes, causant de sérieux dégâts socioéconomiques. Dans le même temps, nos glaciers, qui représentent plus de la moitié des glaciers tropicaux du monde, subissent une fonte rapide qui accentue la pénurie d'eau destinée à la consommation humaine, à l'agriculture et à la production d'énergie. La forêt amazonienne péruvienne, la deuxième en Amérique latine par son étendue, et qui abrite une biodiversité inestimable, est touchée de la même manière. Bref, la menace des changements climatiques ne nous est nullement étrangère.

Le problème des changements climatiques est un problème est de portée mondiale. C'est pourquoi nous ne pourrons y faire face qu'à travers une action multilatérale et concertée de toute la communauté internationale, et ce grâce au cadre fixé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ses instruments

complémentaires et les principes qui les sous-tendent, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées.

C'est dans ce contexte que nous réaffirmons notre conviction qu'il est urgent d'adopter des mesures concrètes pour contenir les émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, il est prioritaire de renforcer le régime multilatéral et d'honorer les engagements pris. Pour cela, il faut tenir compte du fait que nos peuples aspirent à des niveaux de développement et de bien-être que nous devrons leur donner dans des conditions d'incertitude climatique et d'altération de la disponibilité de nos ressources naturelles, ce qui nous obligera à effectuer des changements drastiques dans la gestion de celles-ci, et à concevoir de nouveaux processus productifs et technologiques à faibles émissions de carbone.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons ici notre demande d'appui, non seulement en reconnaissance des efforts que les pays en développement ont déjà réalisés, mais aussi en tant qu'impératif éthique de solidarité mondiale. Cet impératif implique la nécessité urgente de mettre en place les mécanismes de financement et de coopération prévus dans la Convention-cadre. Cet appui, parallèlement à ce qui devrait également être alloué au renforcement des capacités et à l'articulation dynamique et flexible des technologies, constitue une trilogie qu'il faut créer et mettre en place d'urgence pour toutes les parties qui le demandent, selon un processus qui doit se fonder sur les circonstances et besoins nationaux spécifiques, sans conditionnalités restrictives.

Le Pérou reconnaît que les petits États insulaires en développement ont été touchés par la crise économique et financière mondiale et par les crises alimentaire et énergétique, de même que par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, comme le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010. Il faut aussi prendre en considération le danger qui menace de nombreux États insulaires en raison de l'élévation du niveau de la mer, dont les deux causes principales identifiées sont le réchauffement climatique et la fonte des glaciers.

De notre point de vue de pays en développement, nous sommes solidaires des efforts déployés par certains États, et promouvons la mise en œuvre adaptée des engagements de coopération pris par la communauté internationale en termes de financement, de coopération technique et de renforcement des capacités. Les récentes crises alimentaire et énergétique ont montré que la structure et le fonctionnement des marchés des produits alimentaires étaient trop fragiles pour supporter les conséquences des crises successives, aggravées par la mise en œuvre de politiques inappropriées pour ce qui est de l'usage efficace des terres et de la production alimentaire.

Comme dans beaucoup d'autres pays, au Pérou, l'agriculture fournit 62,8 % de l'offre nationale de produits alimentaires, et représente la principale source de revenus pour la population rurale. Toutefois, 66 % de ce chiffre dépend exclusivement des pluies, ce qui rend l'agriculture péruvienne très sensible aux changements climatiques, influant ainsi sur notre sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, il importe de continuer d'œuvrer à l'échelle mondiale à des mesures qui garantiront la sécurité alimentaire dans le monde, en particulier dans les pays les plus pauvres, et ce essentiellement au moyen de stratégies efficaces menées par chaque Gouvernement pour mettre en œuvre des plans d'investissement, développer des mécanismes de financement, élargir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, entre autres.

Enfin, je crois que l'occasion est propice pour lancer un appel urgent à la solidarité de tous les États Membres de l'Organisation afin que, laissant de côté les intérêts particuliers et regardant avec altruisme vers l'avenir de toute l'humanité, nous puissions parvenir dès que possible, au sein des instances multilatérales concernées, à un accord éthique, solidaire, ambitieux, transparent et sans exclusive qui nous permette de faire face aux changements climatiques, avec la garantie de léguer une issue positive aux générations qui nous succèderont sur la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Allemagne d'avoir programmé ce débat public sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : l'incidence des changements climatiques ». Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. Qu'il me soit en outre permis d'adresser nos sincères remerciements aux autres intervenants, notamment au Président de la République de Nauru, au Secrétaire parlementaire australien aux affaires des îles du Pacifique et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner, pour les déclarations qu'ils ont faites ce matin.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Mouvement des pays non alignés, et qui exprimaient leurs vues et leurs préoccupations. En outre, je tiens à souligner les points suivants, qui sont importants aux yeux du Bangladesh.

Ma délégation pense que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel que stipulé dans la Charte des Nations Unies, incombe au Conseil de sécurité. La Charte confère également à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social la responsabilité d'examiner les questions relatives au développement socioéconomique. À cet égard, nous pensons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale instance intergouvernementale internationale pour négocier une riposte mondiale face aux changements climatiques.

Les changements climatiques sont l'un des plus graves problèmes auxquels est confrontée l'humanité. Je salue le rapport de 2009 du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350), qui a identifié plusieurs voies, parmi lesquelles l'insécurité alimentaire, la pénurie croissante des ressources naturelles, les déplacements de population, la perte d'emplois et de moyens de subsistance, l'extrême pauvreté, les migrations à grande échelle et, surtout, la perte d'espoir, source de désespoir.

Tous ces problèmes peuvent provoquer des tensions sociales et régionales, des troubles politiques, des conflits violents et des comportements extrémistes et représentent donc une menace à la paix et à la sécurité internationales. De fait, certains des effets néfastes des changements climatiques se manifestent par la perte progressive de terres, les inondations, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer, l'accroissement de la salinité, les phénomènes climatiques extrêmes, la baisse de la production alimentaire, la rareté de l'eau potable et les migrations liées au climat. Le réchauffement planétaire qui frappe différents endroits du monde nous oblige déjà à faire face à un climat fort irrégulier et à un nombre croissant de catastrophes naturelles.

Récemment, nous avons pu constater la manière dont les incendies de forêts en Russie et en Australie, les inondations au Pakistan, les séismes en Haïti, au Chili et en Nouvelle-Zélande, le tsunami au Japon, les ouragans et les tornades aux États-Unis et la sécheresse en Afrique ont touché à la fois des pays développés et des pays en développement. Il est vrai que l'insécurité alimentaire provoquée par les changements climatiques, les migrations forcées de populations et les épreuves qui en sont inséparables représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, je demande aux parties concernées d'honorer au plus vite les promesses contenues dans la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée par les dirigeants mondiaux en 2009.

L'élévation du niveau de la mer est une autre préoccupation urgente pour la communauté mondiale, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays possédant des zones côtières de faible élévation. L'élévation du niveau de la mer est une source de profonde préoccupation pour le Bangladesh, car elle pourrait forcer 30 à 50 millions de personnes à quitter nos zones côtières d'ici à 2050. Elle privera également ces personnes de leurs moyens de subsistance. Les déplacements de population résultant des changements climatiques ont déjà aggravé les conditions de vie dans les taudis urbains au Bangladesh. En conséquence, alors que des négociations sont en cours en vue de déterminer quel pourcentage d'émissions devrait ou pourrait être autorisé, des millions de personnes dans notre région ont peur de perdre leurs maisons et leurs emplois et craignent que la prochaine génération ne puisse hériter de ses biens ancestraux. Leur survie est en jeu.

Les répercussions des changements climatiques seront graves pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et il importe de renforcer dès aujourd'hui l'action mondiale visant à aider ces pays. À cet égard, ma délégation appelle à la pleine mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration d'Istanbul sur les pays les moins avancés, de la Déclaration de Maurice et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

J'exhorte toutes les parties prenantes à mettre pleinement en œuvre le programme Action 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, ainsi que les mesures adoptées lors d'autres conférences des Nations Unies dans les domaines économique, environnemental et social, notamment la Déclaration du Millénaire.

Je tiens à souligner qu'il importe d'améliorer l'assistance aux pays en développement touchés en les aidant à renforcer leurs capacités nationales et régionales, notamment en matière d'atténuation, d'adaptation, de préparation et de développement. Les pays développés doivent également garantir l'apport de ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et supplémentaires, ainsi que le transfert de technologies vers les pays en développement.

Alors que nous nous penchons sur le problème, nous devons mettre l'accent sur ses causes fondamentales. Ma délégation estime que pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, les pays doivent, en fonction de leurs capacités et de leur niveau de développement, honorer leurs engagements en ce qui concerne les réductions d'émissions et les mesures d'atténuation. Les pays développés et les pays en développement doivent honorer leurs responsabilités différenciées, notamment les promesses faites et les obligations contractées dans le cadre des négociations conduites au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Pour terminer, je souligne également la nécessité que l'ONU adopte une démarche coordonnée et intégrée pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques, ce qui signifie que tous les organes compétents doivent compléter mutuellement plutôt que reproduire leurs efforts afin de régler les problèmes liés aux changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Archondo (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de nous avoir permis de prendre la parole aujourd'hui. La Bolivie s'associe aux déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, qui est représenté par l'Argentine, et du Mouvement des pays non alignés, qui s'est exprimé par l'intermédiaire de l'Égypte.

Les changements climatiques menacent véritablement l'existence de l'humanité, des autres êtres vivants et de la Terre nourricière. Du fait de leur nature systémique, ils peuvent être analysés sous différents angles, notamment des points de vue social, économique, culturel et environnemental. Nous savons également que les changements climatiques ont des répercussions sur la sécurité, car un grand nombre d'États pourraient disparaître et de nombreux conflits éclater du fait de l'évolution des températures. C'est une menace mondiale qui est le fait de quelques responsables et qui pèse sur des millions de personnes. En partant de cette assertion, nous tenons à exprimer notre solidarité aux petits États insulaires en développement, représentés en la personne du Président de Nauru, qui se trouvait parmi nous ce matin.

Toutefois, si nous reconnaissons l'existence d'une menace à la sécurité, nous ne croyons pas que la question devrait être abordée par le Conseil de sécurité, car les principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont précisément les États qui occupent un siège permanent au Conseil et qui ont un droit de veto. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité pourra-t-il adopter des résolutions comportant des sanctions à l'encontre de ces pays ou leur demandant des réparations de manière qu'ils assument la responsabilité des dommages qu'ils causent?

La question des répercussions des changements climatiques sur la sécurité doit être abordée par des organes au sein desquels les coupables n'ont pas le droit de veto et ne disposent pas d'un siège permanent. Elle doit être abordée par une instance au sein de laquelle toutes les principales victimes sont représentées de manière équitable : les États insulaires menacés de disparition, les pays qui ont des glaciers, l'Afrique et tous les pays en développement qui doivent payer le coût de dommages dont ils ne sont pas responsables. À ce jour, l'unique instance qui offre ce niveau de participation est l'Assemblée générale, et c'est pourquoi toutes les dimensions des changements climatiques devraient être abordées en son sein.

Nous soulignons par ailleurs que l'objectif fondamental des négociations sur les changements climatiques organisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est de garantir une réduction efficace et véritable des émissions de gaz à effet de serre en appliquant le deuxième cycle d'engagements pris au titre du Protocole de Kyoto. C'est ainsi seulement que nous pourrons combler le fossé qui existe actuellement et que nous parviendrons à stabiliser l'augmentation des températures à 1 °C. Les pays développés doivent s'engager à continuer de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les températures risquent pour le moment d'augmenter de non moins de 5 °C, ce qui provoquerait une situation

catastrophique, comme l'a signalé ce matin le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Selon le Forum humanitaire mondial, chaque année, 350 000 personnes meurent à la suite de catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques. Ce chiffre va continuer d'augmenter et va dépasser les taux de mortalité des nombreux conflits armés qui sévissent dans le monde entier. C'est pourquoi nous devons créer une instance qui jugera et sanctionnera les pays qui ne respectent pas leurs engagements de réduire les émissions de gaz à effet de serre, car ils sont en train de provoquer un génocide et aussi un écocide contre la Terre nourricière. C'est à cet effet que l'État plurinational de Bolivie promeut la création d'un tribunal international chargé des questions de justice climatique et environnementale, qui appliquera des mesures efficaces pour protéger les droits de l'homme et les droits naturels de toutes les personnes et défendre tout organisme qui est aujourd'hui victime de l'irresponsabilité de ceux qui font passer leur désir de s'enrichir avant la survie de l'espèce humaine et de la Terre nourricière.

Chaque année, les dépenses militaires mondiales dépassent 1 500 milliards de dollars. La grande majorité de ces dépenses sont concentrées dans les pays développés, en particulier les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Néanmoins, pour régler les problèmes liés aux changements climatiques, les pays développés n'offrent que 30 milliards de dollars sur 3 ans, soit 10 milliards par an ou l'équivalent de moins d'1 % des dépenses militaires.

Un premier pas dans la bonne direction consisterait à réduire considérablement les dépenses militaires pour les réorienter vers un fonds chargé de financer les initiatives de lutte contre les répercussions des changements climatiques dans les pays en développement, notamment les pays insulaires, les pays africains, les pays montagneux et toutes les régions pauvres du monde touchées par ce problème.

Je vais terminer mon intervention par une question. Serait-il possible que le Conseil de sécurité adopte une résolution prévoyant une réduction, disons pour commencer, de 20 % des dépenses militaires et destinant ces fonds à la lutte contre les répercussions des changements climatiques?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Palos.

M. Beck (Palaos) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier l'Allemagne d'avoir organisé cette très importante réunion et vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de diriger le débat. Je voudrais aussi remercier le Royaume-Uni de ses actions bien inspirées prises ici au Conseil il y a trois ans. J'associe Palaos aux déclarations de S. E. le Président Stephen de la République de Nauru et du Secrétaire parlementaire Richard Marles, et je prends acte avec joie de l'appui des Maldives, des Seychelles et du Timor-Leste.

Le Conseil de sécurité est chargé de l'exécution des tâches internationales les plus essentielles et, de ce fait, des pouvoirs extraordinaires lui sont conférés en vertu de la Charte. Lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées, le Conseil de sécurité est doté du mandat d'agir et de moyens d'action illimités. Cette fonction fondamentale au titre de la Charte ne saurait être contestée. Palaos est donc surpris et déçu d'apprendre qu'il peut y avoir la moindre opposition à une conclusion de ce débat. Les connaissances scientifiques les plus fiables montrent aujourd'hui que dans la région du Pacifique occidental le niveau de la mer est monté deux fois plus haut que dans les autres régions. Les petits États insulaires en développement du Pacifique se trouvent dans une zone d'alerte maximale. Si d'autres habitaient nos côtes en voie de disparition, ils se feraient peut-être une meilleure idée de notre situation. Tandis que les causes de cette menace sont nouvelles, les répercussions, qui mettent en danger la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres, relèvent bien du ressort du mandat traditionnel du Conseil.

Le Conseil est saisi des modestes, constructives et très réalisables propositions du Pacifique. Nous demandons respectueusement que le Conseil, à tout le moins, les adopte. Dans le cas contraire, je peux assurer le Conseil que ce ne sera pas le dernier mot sur cette question. Le danger s'accroît. Palaos continuera donc d'appeler chaque entité des Nations Unies à intensifier ses efforts pour traiter des changements climatiques et de la sécurité.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Körösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Mon pays souscrit pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais remercier le Président du Conseil d'avoir proposé le présent débat public et aussi appuyer pleinement ce

qu'a dit ce matin le Président Marcus Stephen de Nauru au sujet de l'ampleur des défis auxquels nous sommes tous confrontés du fait des changements climatiques en cours.

Je voudrais exprimer quelques réflexions supplémentaires au sujet des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, en particulier concernant les menaces directes représentées par l'élévation du niveau de la mer. Pour certains pays, comme certains orateurs l'ont indiqué aujourd'hui, la perte éventuelle de territoires pourrait s'avérer fatale, entraînant la réinstallation de la population entière de certains pays; d'autres peuvent attendre d'avoir à s'acquitter de la tâche éminemment lourde de déplacer – quand cela est possible – l'infrastructure et les actifs économiques.

En Europe seulement, quelque 20 à 30 millions de personnes risquent d'être forcées d'abandonner leurs foyers au cours des 70 prochaines années. La perte totale des actifs pourrait dépasser le montant du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne aujourd'hui. À l'échelle mondiale, la population qu'il faudra réinstaller pourrait dépasser les 300 millions, et les pertes potentielles sont incalculables. La dégradation et la fuite des capitaux et des populations des zones à risque pourraient intervenir bien avant que de telles zones soient submergées. Les sociétés fragiles, comme de nombreux orateurs l'ont indiqué aujourd'hui, pourraient être terrassées par de tels évènements.

Parmi certaines des menaces potentielles indirectes dues à ces facteurs, il y a l'éventualité que les droits de pêche et d'exploitation minière n'aient plus d'effet ou soient remis en cause dans le cas où les eaux territoriales et les zones économique exclusives changeraient de façon significative. Les donateurs traditionnels devront consacrer bien plus de fonds à leurs projets d'atténuation et ils ne pourront plus verser des contributions égales pour aider à la stabilité et au développement dans d'autres régions.

Quelques-unes des conséquences éventuelles à l'intérieur des terres incluent une irrégularité accrue des débits fluviaux, ce qui conduira à des inondations incontrôlables, et des tempêtes plus puissantes avec une capacité de destruction accrue. Une part plus importante du PIB devra être consacrée à des efforts constants de redressement. Ces facteurs causent déjà plus de pertes que les guerres en cours, sur le plan humain aussi bien qu'économique.

Parmi les questions sécuritaires à réexaminer, la sécurité alimentaire, qui a été déjà débattue aujourd'hui, n'a jamais été autant fragile au cours des 60 dernières années qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les répercussions sont ressenties partout mais, dans les pays les plus fragiles, des tensions sociales en rapide croissance risquent de rendre rapidement caducs les accords de sécurité locaux ou régionaux. En fait, dans tous les pays touchés par le Printemps arabe, les prix des denrées alimentaires ont joué un rôle clef dans les problèmes sécuritaires. De nouvelles analyses et directives concernant les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix supervisées par le Conseil et d'autres organes seraient souhaitables afin d'empêcher les États et les communautés de sombrer dans des situations de conflit violent.

Il y a 60 ans, lorsque le système des Nations Unies a été pour la première fois mis en place, la sécurité était perçue principalement en termes militaires. Aujourd'hui, les dimensions sécuritaires et l'imminence des facteurs de risque ont changé de façon significative. Le principal organe chargé de relever les défis sécuritaires devrait axer immédiatement son attention sur ces changements et il devrait même être capable de les prévoir. La République de Hongrie appuie vigoureusement l'action du Conseil de sécurité et l'encourage aussi à rester vigilant face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité et à s'y préparer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Taalas (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais juste soulever quelques points supplémentaires de notre point de vue national.

La Finlande se félicite du présent débat. À la lumière de ce débat, des échanges dans de nombreux autres enceintes et du rapport du Secrétaire général de 2009 (A/64/350), il est évident que les changements climatiques auront des répercussions significatives sur la sécurité. Les thèmes soulignés dans le document de réflexion (S/2011/408, annexe) et au cours du présent débat, notamment l'élévation du niveau de la mer et la sécurité alimentaire, sont directement liés à la paix et à la sécurité internationales. Il y a 20 ans seulement, on ne pouvait imaginer que les petits pays insulaires risquaient d'être submergés par l'élévation du niveau de la mer. Cela relevait de la science-fiction. Aujourd'hui, cette perspective est bien réelle.

Les changements climatiques auront un effet négatif sur la production des denrées alimentaires et sur les ressources d'eau potable. L'impact sera pire dans les régions déjà en proie à des pressions exercées sur l'environnement, ce qui risque d'entraîner des mouvements de population et de provoquer des troubles politiques. Tandis que l'impact des changements climatiques varie d'une région à une autre, les petits États insulaires en développement courent le plus de risques. Ils ne sont pas la cause des changements climatiques, mais risquent fort d'en devenir les victimes si des mesures correctives ne sont pas décidées. Nous devons en faire notre priorité.

La Finlande travaille activement en partenariat avec de nombreux petits États insulaires en développement s'agissant de renforcer leur capacité d'action au niveau international et d'adaptation au niveau local. À titre d'exemple, la Finlande appuie la capacité de développement de l'Alliance des petits États insulaires et des petits États insulaires en développement du Pacifique et a lancé des projets de coopération dans le domaine de la météorologie dans les régions du Pacifique et des Caraïbes.

L'action et l'appropriation au niveau local sont essentielles pour ralentir les changements climatiques et atténuer leurs effets. Les femmes ont un rôle pivot à jouer, car elles sont souvent les plus puissants agents du changement. Voilà pourquoi la Finlande appuie de longue date la campagne mondiale en faveur de l'égalité des sexes et l'Alliance en faveur du climat, ainsi que la participation de représentants de sexe féminin aux négociations sur les changements climatiques.

La Finlande se félicite des débats consacrés aux changements climatiques tenus à l'ONU et pense que le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU peuvent et doivent y contribuer, dans le cadre de leurs domaines de compétence respectifs. Le Conseil de sécurité doit, étant donné son rôle prépondérant dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, garder à l'esprit les nouvelles répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Si elle est élue au Conseil de sécurité l'année prochaine, la Finlande contribuera activement à cette évaluation et à cette action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Goddard (Barbade) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, m'associer aux orateurs qui sont intervenus avant moi pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'Allemagne, d'avoir convoqué le présent débat très important.

J'ai l'honneur de parler au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM tient à s'associer aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. La CARICOM se félicite de la présence de S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru, au débat d'aujourd'hui.

Les changements climatiques sont le plus grave problème environnemental et de développement auquel est confrontée l'humanité. Des changements climatiques dangereux se produisent déjà, et il est donc de la plus haute priorité que tous les pays y répondent d'urgence et de manière globale. Les changements climatiques aggraveront les difficultés de portée mondiale qui existent déjà, les pénuries en eau et en vivres, et causeront d'autres chocs et tensions, certains d'entre eux étant très imprévisibles et brutaux.

La CARICOM pense que les aspects environnementaux, sociaux et économiques des changements climatiques ne sauraient être facilement dissociés de leurs dimensions sécuritaires éventuelles. Nous pensons donc que les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité doivent être traitées au niveau multilatéral par des organes inclusifs, représentatifs et transparents qui permettent la participation pleine et effective de tous les États Membres.

Je voudrais réaffirmer l'opinion de la CARICOM selon laquelle le Conseil de sécurité doit s'abstenir d'empiéter sur les fonctions et pouvoirs que la Charte et les traditions ont confiés à l'Assemblée générale. La CARICOM est d'avis qu'il est bien préférable que le Conseil interprète strictement son mandat et fasse peu de choses bien plutôt que d'en faire beaucoup mal.

En tant que groupe de pays particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques, la CARICOM estime que si des mesures urgentes et ambitieuses sont prises pour faire face de manière globale aux changements climatiques, cela réduira les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, y compris la menace qu'ils font peser sur l'existence de certains petits États insulaires en développement, notamment ceux des Caraïbes et du Pacifique. Lorsque le Conseil a examiné pour la dernière fois cette question en 2007, le Groupe

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait publié les conclusions inquiétantes de son *quatrième Rapport d'évaluation*, qui avait appelé l'attention sur le fait que nous étions au bord d'une catastrophe climatique mondiale si nous n'agissions pas de manière urgente, ambitieuse et collective.

Ces quatre dernières années, la science et des phénomènes climatiques concrets n'ont pas seulement confirmé ces évaluations, ils ont également montré que la marge de manœuvre initialement envisagée en 2007 était encore plus réduite. L'accroissement de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques dans le monde, notamment dans les Caraïbes, l'accélération de la fonte des glaces dans les régions polaires et le recul des glaciers, et une élévation du niveau de la mer plus rapide que prévue sont autant d'indicateurs de la gravité du problème climatique.

L'action de la communauté internationale n'a hélas pas été à la mesure de l'ampleur et de la complexité de ce défi. Malgré la triste réalité, les responsables de ce problème n'ont pas montré la volonté politique nécessaire pour conclure un accord global et juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et donner aux pays en développement vulnérables les moyens de répondre aux besoins d'adaptation actuels et futurs. En outre, les émissions mondiales sont à leur niveau le plus élevé de l'histoire et, comme l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie, il y a quelques semaines, le monde est sur le point de franchir le dangereux seuil qui ne permettra pas de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale au-dessous de 2 °C, comme convenu il y a six mois à Cancún à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou d'atteindre l'objectif encore plus ambitieux de moins de 1,5 °C, approuvé par plus de 100 pays en développement, y compris l'Alliance des petits États insulaires et les pays les moins avancés.

La CARICOM continue de croire qu'une direction vigoureuse permettrait une action audacieuse et ambitieuse. Nous ne sommes donc pas prêts à brandir l'étendard de la capitulation et à abandonner l'espoir de régler ce problème. Nous pensons qu'il est moralement et éthiquement inacceptable que la communauté internationale ne réponde pas aux besoins des peuples qui pourraient connaître la faim, la sécheresse et des conditions climatiques extrêmes de plus en plus fréquentes ou la perspective concrète de perdre leurs terres, leurs moyens de subsistance, voire leur vie, à cause de l'élévation du niveau de la mer, alors que nous disposons des moyens et des outils pour remédier à ces problèmes.

Il est toujours scientifiquement possible et économiquement viable de prendre les mesures nécessaires pour prévenir cette catastrophe climatique imminente. En ce moment même, aucun effort, qu'il soit financier ou autre, n'est épargné pour éviter un effondrement du système financier mondial. Un effort similaire est requis pour éviter une catastrophe climatique.

À cet égard, ceux qui ont historiquement le plus contribué à ce problème ont l'obligation morale et juridique d'assumer la responsabilité principale. Les pays développés doivent montrer la voie en réduisant considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre néfastes et en accroissant substantiellement l'aide financière et technologique pour appuyer les efforts d'adaptation des pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement.

La CARICOM reste convaincue que la communauté internationale doit accorder la plus haute priorité à l'aboutissement des négociations en cours sur les changements climatiques au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto sur le renforcement du régime climatique juridiquement contraignant en vigueur.

La CARICOM tient à souligner de nouveau qu'il est nécessaire que nos partenaires de développement se joignent à nous et aux autres petits États insulaires en développement pour assurer la mise en œuvre pleine et rapide du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice dont les questions des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sont des composantes importantes. La mise en œuvre efficace de ces deux accords internationaux, l'appui aux initiatives nationales et régionales, telles que le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, de même que l'action menée au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aideront considérablement les petits États insulaires en développement à faire face aux conséquences négatives des changements climatiques et à réduire au minimum les répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Pour terminer, je voudrais dire que c'est ces actions concrètes et tangibles qui réduiront les risques de changements climatiques. Étant donné les nombreux sentiments de solidarité exprimés aujourd'hui, la CARICOM espère que ce débat insufflera un nouveau sentiment d'urgence et d'ambition aux négociations en cours sur les changements climatiques. La possibilité que la communauté internationale ne fasse pas face aux changements climatiques et n'assure donc pas notre survie et notre viabilité n'est pas une perspective que la Communauté des Caraïbes et d'autres États insulaires souhaitent envisager.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie accueille avec satisfaction cet important débat sur les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales. Nous remercions la présidence allemande d'avoir pris l'initiative de l'organiser.

Il est indéniable que les changements climatiques demeurent l'un des problèmes les plus pressants et les plus complexes auxquels l'humanité soit confrontée de nos jours. Il est impératif de trouver une solution globale à ce problème. Il n'y a aucun temps à perdre. Les effets nocifs des changements climatiques représentent un danger qui est tout simplement bien trop grave et bien trop grand pour être ignoré. Nous n'avons pas le droit au laisser-aller.

Il est également évident qu'aucun État ne peut à lui seul faire face aux risques posés par les changements climatiques. Nous nous trouvons face à un défi commun et nous devons le relever dans un esprit de responsabilité partagée. Cela signifie qu'une coopération sincère et à long terme et une solidarité internationale durable sont absolument indispensables.

La Turquie est pleinement déterminée à contribuer aux efforts mondiaux pour lutter contre les changements climatiques. Nous considérons la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme l'instrument multilatéral clef pour orienter les actions individuelles et collectives. Dans ce contexte, nous devons nous employer énergiquement à définir les éléments d'un régime réaliste pour après 2012. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Cancún a marqué un important pas en avant à cet égard.

Les changements climatiques et leurs effets secondaires représentent un grave danger pour la stabilité politique, économique et sociale, en particulier dans les régions sèches, subtropicales, surpeuplées et économiquement sous-développées du monde. Ces effets sont notamment la pénurie en eau pour la consommation et l'irrigation, avec les risques de famine et de déshydratation qui l'accompagnent; les variations et la possible chute de la productivité agricole en raison du dérèglement des températures et des précipitations; l'élévation du niveau de la mer, qui fait peser une menace sur la survie même de plusieurs États Membres; une poussée géographique et quantitative du paludisme et d'autres maladies; un infléchissement du rendement économique et une mutation de la structure des échanges; une modification et d'éventuels bouleversements des flux migratoires humains; un accroissement des pertes économiques et des pertes en vies humaines causées par des phénomènes climatiques extrêmes tels les ouragans; et des pénuries en énergie. Ces effets freineraient considérablement le développement durable et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Inutile de préciser que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés seront les plus gravement touchés par les changements climatiques, du fait de leurs difficultés structurelles, de leurs ressources naturelles limitées et de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Dans ce contexte, nous estimons que la question de l'adaptation aux changements climatiques doit continuer de retenir l'attention.

La communauté internationale doit continuer de chercher le meilleur moyen de surmonter les effets présents et futurs des changements climatiques, en tenant compte de leurs éventuelles répercussions sur la sécurité. L'un des enjeux clefs consiste à recenser les exemples réussis de stratégies d'adaptation mises en œuvre dans le monde en développement, qui continue de courir le plus grand risque et d'être le plus exposé physiquement. L'adaptation est largement tributaire de la capacité de faire face aux menaces et aux répercussions de tout genre, capacité qui, dans une large mesure, est déterminée par les caractéristiques socioéconomiques des communautés. Une évaluation approfondie et une planification efficace sont capitales pour le succès des mesures d'adaptation. Ces dernières supposent également des sources de financement à

long terme et un savoir-faire et des technologies appropriés.

Il est clair, selon nous, que la communauté internationale doit intensifier ses efforts de lutte contre les changements climatiques. Cette action résolue et sur le long terme contribuera également au développement, à la prospérité, à la paix et à la sécurité de notre planète. La Turquie est prête à assumer ses responsabilités à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Allemagne et vous-même, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je tiens aussi à vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au Conseil sur la question de l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Philippines souscrivent aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il est absolument indiscutable que les changements climatiques ont et continuent d'avoir un effet néfaste sur notre environnement et sur nos vies. Ils perturbent l'harmonie de la nature et, au-delà, détruisent même son œuvre. Nous subissons déjà leurs conséquences et leurs effets nocifs, mais on peut craindre que ce ne soit que le prélude à une catastrophe bien plus grande et irréversible.

Les Philippines, comme beaucoup d'États insulaires en développement, sont très exposées aux effets néfastes des changements climatiques. La fréquence et la gravité accrues des inondations, des sécheresses et des typhons mettent dès à présent à très rude épreuve les capacités et les ressources de notre gouvernement pour venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles.

Le réchauffement de la planète a aussi eu des effets sur le rendement des cultures de base, comme le riz et le maïs. Même les ressources marines sont victimes de ce fléau. Le nombre de poissons qui n'arrivent pas à survivre continue de croître dans certaines provinces des Philippines, mettant en danger les moyens de subsistance de milliers de pêcheurs. De fait, la vague de dommages environnementaux et de pertes économiques entraînés par les changements climatiques ne montre aucun signe de faiblesse.

L'élévation du niveau de la mer est une autre menace qui pèse sur l'intégrité physique de l'archipel des Philippines. C'est pourquoi nous partageons la grave inquiétude des petits États insulaires en développement face aux conséquences à court et à long terme des changements climatiques et au chaos qu'ils sèmeront si rien n'est fait pour atténuer ces conséquences dévastatrices.

Ma délégation estime que la riposte au problème des changements climatiques relève avant tout de la compétence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais accessoirement également de celle de l'Assemblée générale et d'autres instances, comme la Conférence Rio+20, qui se tiendra l'année prochaine. Le Conseil de sécurité peut bien évidemment jouer un rôle dans cette question, dans la mesure où des conflits armés risquent d'éclater du fait de rivalités pour l'accès aux vivres et aux maigres ressources, sans parler de la disparition des États insulaires au fur et à mesure que les océans les engloutissent progressivement. Il ne s'agit pas d'une crise purement hypothétique, mais d'un problème bien réel qui est sûr d'aboutir au chaos et à l'instabilité, une menace réelle à la paix et à la sécurité. Néanmoins, les délibérations du Conseil de sécurité sur les changements climatiques ne peuvent avoir lieu sans prendre acte de la situation dans les autres instances, en particulier au sein du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les principes et les débats sur la question des changements climatiques doivent être liés et se compléter les uns les autres. Avant d'atteindre le stade ultime de la crise, celui où des États-nations disparaîtront sous les eaux, nous devons déployer tous les efforts possibles pour empêcher grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation qu'il en soit ainsi. Cette réflexion doit aussi tenir compte des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la nécessité de négocier une deuxième période d'engagement, acceptable par toutes les parties prenantes.

Il est paradoxal que les petits États insulaires et les États en développement, en particulier ceux situés dans les zones tropicales comme les Philippines, soient les plus touchés par les conséquences néfastes de ce

problème mondial, alors qu'ils en sont les moins responsables. Les changements climatiques, et notamment le réchauffement de la planète, vont se poursuivre tant que des avancées importantes ne seront pas réalisées dans la campagne pour réduire immédiatement les gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le sort de ces pays est aggravé par le fait qu'ils ne sont pas en mesure d'accéder aux ressources leur permettant de s'adapter aux changements climatiques.

Nous savons tous quel est le problème et nous sommes tous un élément de la solution. Tout le monde l'admet, toutefois certains membres ici sont plus responsables que d'autres s'agissant de s'attaquer aux causes profondes de ce problème. Les études et les observations scientifiques nous fournissent la base et les orientations de l'action que nous devons tous mener. Nous ne devons pas attendre qu'une catastrophe majeure se produise. Nous ne pouvons nous permettre d'être laxistes ou indifférents. L'avenir de nos enfants et des générations suivantes est en jeu. Nous devons tous, par conséquent, prendre part, directement, à ce qui revient à respecter notre obligation et notre responsabilité vis-à-vis des autres générations, c'est-à-dire la protection de l'environnement et le sauvetage de la planète des défaillances humaines qui pourraient nous conduire tous à des problèmes de paix et de sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de nombreuses consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, en leur nom, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil souligne qu'il importe de mettre en place des stratégies de prévention des conflits.
>
> Le Conseil est conscient de la responsabilité qui incombe à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour ce qui a trait au développement durable et notamment aux changements climatiques.
>
> Le Conseil souligne la résolution 63/281 de l'Assemblée générale en date du 3 juin 2009, qui réaffirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques, rappelle les dispositions de cet instrument, notamment la reconnaissance que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation économique et sociale, et invite les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité.
>
> Le Conseil prend note de la résolution 65/159 adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2010 et intitulée "Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures".
>
> Le Conseil note qu'en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/281, le Secrétaire général a présenté à cette dernière un rapport intitulé "Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité" (A/64/350).
>
> Le Conseil craint que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales.
>
> Le Conseil exprime sa préoccupation devant les répercussions que la perte de territoire de certains États par suite de l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir sur la sécurité, en particulier dans les petits États insulaires de faible altitude.
>
> Le Conseil note que, pour les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est saisi, l'analyse des conflits et l'information contextualisée concernant, entre autres, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont importantes lorsque de tels vecteurs de conflit rendent difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettent la consolidation de la paix. À cet égard, il demande au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui

présente contiennent cette information contextualisée. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/15.

Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur coopération et de la souplesse dont ils ont fait montre tout au long des intenses négociations menées au cours de ces derniers jours. Cela a permis de faire déboucher ce débat sur un document final qui est une bonne nouvelle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Achim Steiner de sa déclaration de ce matin.

Ma délégation accueille avec grande satisfaction cette occasion qui lui est donnée de prendre la parole sur cette question aujourd'hui, en raison du danger réel et immédiat que représentent pour nous les changements climatiques, qui reviennent constamment hanter l'existence et la vie de notre peuple. J'aborderai le problème sous cinq angles différents : le premier est la sécurité humaine; le deuxième, la sécurité économique; le troisième, la sécurité nationale, au sens collectif; le quatrième concerne la paix et la stabilité; et le cinquième, la recherche de solutions à ces questions.

En ce qui concerne la sécurité humaine, les changements climatiques ont des répercussions sur les moyens de subsistance et la vie des Kenyans de façon très difficile à décrire car leur impact se traduit, essentiellement, en termes de vies perdues, de souffrance des enfants et par le cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons collectivement réduits en termes de conditions de vie de plus en plus mauvaises. La situation sur le plan de la sécurité alimentaire, dans notre pays, la situation en ce qui concerne les cours des produits, tirés par l'insécurité alimentaire, la situation en ce qui concerne l'eau, la situation en ce qui concerne l'assèchement des cours d'eau et la situation en ce qui concerne l'accès à un toit, situation créée par la disparition des forêts, qui nous fournissent le bois de construction nécessaire à nombre de nos maisons, toutes ces conditions sont directement corrélées à la sécurité humaine de notre population et à ses moyens de subsistance. La santé et l'éducation sont directement atteintes puisque les personnes se voient forcées de quitter leurs foyers et leurs communautés à cause des problèmes de sécheresse et de manque d'eau et de nourriture. Cette situation est en train de devenir bien réelle. Comme nous l'avons vu au cours des 10 ou 15 dernières années, la situation est allée s'accélérant. Actuellement, nous connaissons une fois de plus une sécheresse, après celle que nous avons déjà subie en 2008.

Sur le plan de la sécurité économique, comme chacun ici le sait, nombre de pays de notre région ont une économie dépendant du climat; le Kenya n'y fait pas exception. Nous sommes étroitement dépendants de l'agriculture, du bétail et de la faune. L'agriculture est l'épine dorsale de notre économie. Ce n'est pas une agriculture d'irrigation, c'est une agriculture dépendante du climat. Nous avons eu des cycles de sécheresses et d'inondations, qui continuent de compromettre notre capacité d'assurer à notre population la sécurité alimentaire que nous souhaitons pour elle. Nous avons constaté que nous subissions tous les deux ou trois ans 2 à 5 % de pertes en termes de croissance économique, en raison directe des changements climatiques provoqués par les sécheresses et les inondations. C'est, pour l'essentiel, ce qui nous sépare de la pleine croissance, qui peut être le moteur de la transformation de nos économies et de la réalisation de nos objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne les changements climatiques et la sécurité nationale, encore une fois, le Kenya est très conscient, pour sa part, d'être un pays et une économie aux ressources très réduites.

Moins d'un tiers des terres de notre pays sont arables; deux tiers du territoire sont essentiellement recouverts d'arbustes et de terres non cultivables. C'est pourquoi nous accordons beaucoup de valeur à la terre et la considérons comme quelque chose d'absolument essentiel pour assurer à la population des moyens d'existence. Les luttes pour les terres, l'eau, le bétail et la nourriture font partie intégrante de la vie des gens et déterminent leurs relations. Dans la partie nord de notre pays, il existe maintenant une corrélation entre les vols de bétail et d'autres actes empêchant le pays de garantir la sécurité et les conditions météorologiques de cette région. Des personnes migrent à l'intérieur du pays et nous assistons à de très importants mouvements de population qui sont le résultat de mauvaises conditions climatiques. Il s'agit pour nous de problèmes réels.

Au niveau régional, nous constatons que des personnes viennent dans notre pays. Au cours du mois écoulé, 1 300 personnes ont rejoint les 500 000 personnes qui arrivent de Somalie uniquement. Comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration, près de 53 000 personnes se rendent au Kenya, principalement à cause du manque d'eau et de nourriture et de l'insécurité en Somalie, un pays voisin. Cela nous préoccupe vraiment, et il y a un lien direct entre ces déplacements et les changements climatiques.

Ma quatrième remarque concerne la question de la paix et de la stabilité. Les trois points que je viens d'aborder – sécurité humaine, sécurité économique et sécurité nationale – ont une incidence majeure sur la paix et la stabilité, non seulement au Kenya mais dans la région où se trouve notre pays. De nombreux intervenants ont déjà dit que la corne de l'Afrique subit une des plus terribles sécheresses de ces deux dernières générations. Nous n'avons pas connu de situation aussi grave dans le nord du Kenya et en Somalie depuis les années 50. Nous sommes donc parfaitement conscients de ce que signifient les efforts que nous déployons dans notre pays non seulement pour promouvoir la paix et la stabilité, mais aussi pour tenter d'établir un type de croissance économique qui nous permette de sortir de la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, nous avons pris conscience – et nous sommes ici pour le souligner – qu'une solution claire, résolue et à long terme est nécessaire. À cet égard, nous nous associons aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Nous devons absolument, en tant que communauté internationale, commencer à prendre très au sérieux les répercussions des changements climatiques, en particulier dans les pays pauvres. Comme je l'ai dit, leurs effets sont réels pour nous. Ils détruisent des moyens d'existence et des vies. Ils nuisent au bien-être de nos familles, traumatisent nos enfants et anéantissent toutes leurs chances de s'instruire et de rester en bonne santé.

J'accueille très favorablement la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2011/15), car elle indique que le Conseil de sécurité et, par extension, l'Assemblée générale commencent véritablement à se rendre compte que la situation est suffisamment grave pour ne pas donner lieu uniquement à un document final mais aussi à des mesures claires et résolues que chacun d'entre nous peut appliquer pour saisir cette occasion d'améliorer la vie de nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie tout d'abord pour le document de réflexion que vous avez préparé sur la question à l'examen (S/2011/408, annexe), et salue en particulier son cinquième et dernier point concernant l'importance de la coordination entre les organes et les organismes des Nations Unies en charge de la prévention des conflits, en particulier le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement, le Service des situations postconflictuelles du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des affaires politiques et la Commission de consolidation de la paix. Il importe également d'assurer leur coordination pour pouvoir lutter contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Je m'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77, et par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, je voudrais dire que mon pays a souffert d'un conflit qui prend fin dans la région du Darfour. Je tiens à rappeler ce que nous n'avons cessé de répéter au Conseil, à savoir qu'une des causes fondamentales de ce conflit était la sécheresse et la désertification qu'a connues la région, qui sont le résultat du changement climatique. En 1985, la région a subi une grave vague de sécheresse et de désertification qui a eu une incidence sur l'activité économique régionale. Or, l'activité économique dans la région repose sur deux activités: l'agriculture et l'élevage du bétail. La sécheresse a déclenché, entre les deux groupes qui s'adonnent à ces activités, des conflits qui n'avaient rien de tribal, mais qui étaient liés à leur activité économique. Les éleveurs ont commencé à se rendre sur les terres arables, ce qui a déclenché des conflits et marqué le début du conflit au Darfour. Un proverbe dit que l'éleveur de bétail ne peut supporter voir mourir une de ses vaches, mais qu'il peut assister à la mort de son fils et s'en remettre. C'est pourquoi nous disons que le conflit principal au Darfour est le résultat de la sécheresse et de la désertification.

Le deuxième point que je voudrais aborder est que si la communauté internationale avait prêté attention au Soudan et lui avait apporté son aide pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, en luttant contre la sécheresse et la désertification et en favorisant le développement dans la région, il n'aurait pas été nécessaire de dépenser toutes ses sommes pour la mission de la paix en cours dans la région. Je tiens à signaler que le montant consacré chaque année à cette mission atteint près de 3 milliards de dollars. N'aurait-il pas été préférable de dépenser de telles sommes pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux causés par la désertification et la sécheresse dans la région ? Nous aurions alors véritablement mis fin au conflit.

Il y a d'autres raisons, apparues après la sécheresse et la désertification. Il s'agit de causes politiques: certaines parties et cercles extérieurs ont tiré parti de cette situation pour servir leurs intérêts dans la région, ce qui a donné une autre dimension au conflit. Aujourd'hui, le Soudan, dans le cadre du forum de Doha, a élaboré, avec l'aide de l'ONU et de l'Union africaine, un document fondamental accepté par toutes les parties prenantes au Darfour. Nous espérons que ce document permettra de mettre fin rapidement au conflit au Darfour. Il a également été décidé de créer une banque financée par des capitaux de l'État frère du Qatar. Depuis cette salle, nous souhaitons remercier le Qatar de s'être attaqué aux causes profondes du conflit, à savoir l'absence de développement économique, la sécheresse et la désertification.

Enfin, si nous nous penchions, au sein de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, sur les causes profondes des conflits, nous pourrions instaurer la paix et la sécurité. Si nous tardons, nous n'aurons pas les moyens d'éviter les conflits, et devrons dépenser de grosses sommes d'argent dans des opérations de maintien de la paix qui ne règleront pas les causes profondes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana.

M. Tachie-Manson (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la République fédérale d'Allemagne d'avoir organisé ce débat sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : l'incidence des changements climatiques ». Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour leurs déclarations. Nous nous alignons sur les déclarations prononcées par les représentants de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les changements climatiques ont eu des répercussions néfastes sur la production alimentaire dans de nombreuses régions du monde. Les chaleurs excessives, les incendies, les inondations, la sécheresse et la désertification ont entraîné de mauvaises récoltes et réduit le rendement des cultures. En outre, comme l'a indiqué le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les changements climatiques pourraient réduire l'accès à l'eau potable et aux ressources des écosystèmes, et mettre à mal la stabilité des conditions sanitaires et la sécurité des établissements humains. Elles sont nombreuses, les preuves attestant que le réchauffement de la planète entraînera l'élévation du niveau de la mer, la modification profonde des lignes de rivage et l'inondation des zones de faible élévation.

Les répercussions des changements climatiques ont des implications pour la sécurité humaine. Les moyens de subsistance et la survie des communautés sont en jeu. Dans une certaine mesure, les changements climatiques provoquent la rareté des ressources, la compétition et les différends entre les parties, l'effondrement institutionnel et des conflits violents dans certains pays. Les zones dans lesquelles les changements climatiques ont abouti au conflit sont principalement celles où la capacité de la population à s'adapter aux changements de conditions est faible et qui sont donc plus exposées au conflit.

Nous sommes fermement convaincus qu'un débat du Conseil sur les changements climatiques mettant l'accent sur la sécurité incitera de nombreux pays à réduire substantiellement leurs émissions et à investir davantage dans les activités d'adaptation. Investir dans les activités d'adaptation fournissant des informations sur la vulnérabilité, les risques météorologiques et les signaux d'alerte rapide permet de renforcer les capacités d'adaptation des pays avec des mesures comme la gestion partagée des ressources en eau, la protection et la diversification des moyens de subsistance, et la garantie d'un accès aux principales ressources naturelles disponibles, ainsi qu'un appui aux institutions nationales et régionales chargées du règlement des conflits. Tout cela aide à renforcer la sécurité et à réduire l'éventualité d'un conflit.

Les ripostes aux guerres environnementales doivent se fonder principalement non pas sur des

solutions militaires visant à sécuriser les ressources ou à ériger des barrières solides contre la migration, mais davantage sur l'option plus rentable de l'adaptation. Nous espérons que classer la question des changements climatiques dans la catégorie « hautement politique » de la sécurité ne fera pas oublier les problèmes de développement, comme l'extrême pauvreté, l'accès à l'éducation et le VIH/sida, qui représentent tous une menace prioritaire pour les sociétés vulnérables.

Nous espérons de tout cœur que ce débat débouchera sur des mesures visant à compléter et à dynamiser les travaux des institutions pertinentes mandatées pour traiter les questions du développement durable. Ces mesures doivent être opportunes, concertées et viables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a adopté, comme nous avons tous pu l'entendre, une déclaration sur la question faisant l'objet du présent débat (S/PRST/2011/15). La déclaration a été lue avant la fin du débat, et avant même que les déclarations des 11 délégations encore inscrites sur la liste des orateurs fournie par le Secrétariat, notamment la délégation vénézuélienne, aient été entendues. Cette manière de procéder manque, pour le moins, d'égards, et témoigne encore une fois du caractère exclusif de la prise de décisions de la part du Conseil de sécurité. Nonobstant cette préoccupation quant à la procédure, nous souhaitons exprimer notre opinion sur la question à l'examen.

Tout d'abord, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela souscrit aux déclarations faites par la délégation argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la délégation égyptienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre délégation s'inquiète de l'hypersensibilité dont font preuve les membres de cette instance sur des thèmes qui ne sont pas de sa compétence, alors même qu'ils omettent, voire évitent, d'examiner des initiatives qui contribueraient à rendre leurs travaux plus transparents et plus légitimes. Il a été répété ici-même, à maintes reprises, que la responsabilité principale du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme le stipule la Charte des Nations Unies, et comme nous le savons tous. Cet instrument confère au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale l'examen des questions relatives au développement socioéconomique, entre autres domaines.

L'empiètement croissant du Conseil de sécurité sur les fonctions et responsabilités des autres organes principaux de l'ONU représente une distorsion des buts et principes inscrits dans la Charte, et constitue un abus d'autorité qui sape les droits de la majorité des États Membres de l'ONU.

Nous nous permettons donc de rappeler que les responsabilités en matière de développement durable incombent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires pertinents, comme par exemple la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Par ailleurs, les changements climatiques et leurs répercussions font l'objet d'un accord multilatéral contraignant, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et d'un protocole additionnel, à savoir le Protocole de Kyoto. Ce sujet, en soi, va bien au-delà des compétences du Conseil de sécurité.

La position du Venezuela en la matière correspond à ce qu'expriment les pays en développement depuis 2007. L'enjeu aujourd'hui, c'est de renforcer, et non pas d'affaiblir, le cadre institutionnel de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en tant qu'organes principaux chargés de traiter les questions économiques, sociales et environnementales.

Notre délégation s'oppose par conséquent à toute initiative portant sur les changements climatiques qui se situe hors du champ de la Convention-cadre, car cela nuirait gravement au caractère institutionnel du système multilatéral sur ce sujet. En outre, il n'a été confié au Conseil de sécurité aucun mandat l'autorisant à examiner les questions relatives à la vulnérabilité des États face aux changements climatiques.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la volonté de la République bolivarienne du Venezuela de coopérer à la cause du développement durable des petits États insulaires, car c'est un objectif qui est au cœur de la politique de solidarité et de coopération du peuple vénézuélien avec les États insulaires frères.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons appuyé la position du Groupe des 77 et de la Chine en vue de consolider les

institutions et les mécanismes qui contribuent au renforcement des capacités de ces États face aux effets des changements climatiques. Nous devons évaluer et gérer les risques avant que les catastrophes éclatent. Il est donc nécessaire de conjuguer les efforts des différents organismes de développement, d'aide humanitaire et de protection de l'environnement.

Il est essentiel que tous les États Membres de l'ONU favorisent le développement durable en adhérant aux principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, et qu'ils mettent pleinement en œuvre le programme Action 21 et les autres documents adoptés à la Conférence de Rio, au Sommet de Johannesburg et aux conférences des Nations Unies portant sur des questions économiques, sociales et environnementales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Daunivalu (Fidji) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence allemande et à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Il arrive à point nommé et mon pays est heureux d'y participer.

Nous nous associons à la déclaration faite ce matin par le Président de Nauru au nom des États du Pacifique, au même titre que des Seychelles, des Maldives et du Timor-Leste.

Nous savons tous que les changements climatiques sont un phénomène qui ne tient aucunement compte des frontières nationales ou de la souveraineté des États. Toutes les nations contribuent au problème et sont touchées. L'incidence négative des changements climatiques est indéniable. C'est le fait d'avoir collectivement reconnu l'existence de cette menace qui a permis de créer les nombreux instruments et organismes internationaux qui luttent actuellement contre les changements climatiques.

Il est cependant évident que la portée de la menace que représentent les changements climatiques n'est pas la même pour tous les pays. Alors que certains pays se contentent de lutter contre les problèmes liés aux changements climatiques dans une perspective de développement durable ou n'en combattent que les causes et les facteurs connexes dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour les Fidji, les petits États insulaires en développement et les autres pays de basse altitude, les changements climatiques représentent une menace bien réelle à leur sécurité.

Les changements climatiques sont la menace la plus grave qui pèse sur la survie et les moyens de subsistance de nombreux petits États insulaires et de basse altitude. La préservation de l'intégrité territoriale de nos pays et notre existence même en tant qu'États souverains sont beaucoup plus vulnérables face aux changements climatiques que face aux conflits humains et autres atrocités. La nature des répercussions fondamentales des changements climatiques sur la sécurité nous montre que le problème exige l'attention de tous les organes principaux de l'ONU. Nous l'affirmons en étant bien conscients des conséquences en chaîne que comporterait la méconnaissance des menaces véritables que font peser les changements climatiques et leurs répercussions sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Nous nous félicitons donc de la tenue de ce débat public au Conseil.

En demandant au Conseil de se pencher sur la question des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, nous ne pensons pas qu'il y ait eu un quelconque empiètement sur les mandats des organes et des institutions compétents des Nations Unies qui luttent déjà contre les changements climatiques. Ce que nous demandons au Conseil, c'est d'honorer les responsabilités que lui a confiées la Charte. Tous les États Membres ont accepté le principe qu'en vertu de la Charte, en s'acquittant de ses devoirs et responsabilités, le Conseil de sécurité agit en leur nom. Nous faisons confiance à la sagesse du Conseil pour représenter les intérêts de tous les Membres de l'ONU et de ses organes dans l'accomplissement de son mandat. Nous demandons instamment au Conseil de faire ce qui est attendu de lui.

En s'acquittant de ses responsabilités, nous demandons également au Conseil de respecter pleinement les mandats des autres organes principaux de l'ONU et des autres institutions, processus et instruments compétents qui luttent déjà contre les changements climatiques. Nous réaffirmons que la CCNUCC est la principale instance compétente pour mener les négociations en vue de lancer une lutte mondiale contre les changements climatiques, mais aussi que la résolution 63/281 de l'Assemblée générale est consciente des responsabilités qui incombent respectivement aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la responsabilité première du maintien de la paix et de la

sécurité internationales qui a été confiée au Conseil de sécurité.

Nous reconnaissons que les changements climatiques sont liés aux questions du développement durable, de la sécurité alimentaire, du financement, de l'atténuation et de l'adaptation. Qui plus est, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité menacent les moyens de subsistance et la survie même de nos îles, de nos pays et de nos peuples. Nous estimons donc que ce phénomène doit faire l'objet de l'attention nécessaire. La menace que représentent les changements climatiques n'a pas de couleur politique. Ses répercussions peuvent être beaucoup plus graves que celles de n'importe quelle bataille. Il nous incombe, en tant que représentants de la planète et de l'humanité, de lancer une action globale et complète. Les enjeux sont trop importants pour que nous négligions le problème ou que nous nous contentions d'agir une fois que la catastrophe est déjà sur nous. Le prix de notre inaction aujourd'hui sera incomparablement plus élevé dans l'avenir, car l'histoire humaine nous enseigne que les changements fondamentaux qui nous attendent auront inévitablement de graves conséquences sur la sécurité.

Pour terminer, s'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, nous sommes fermement convaincus que nous avons atteint le stade où le Conseil doit relever le défi qui se présente aux pays les plus exposés aux changements climatiques. Nous insistons sur le fait qu'il importe d'accorder une attention particulière aux calamités évidentes que va provoquer l'élévation du niveau de la mer. Nous prions le Conseil d'entamer des préparatifs véritables pour faire face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité. À cette fin, nous nous félicitons de la déclaration présidentielle prononcée il y a quelques instants concernant l'issue de ce débat public (S/PRST/2011/15). Elle jette des bases solides pour les travaux futurs du Conseil sur ce problème important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Zieliński (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que la délégation allemande, d'avoir pris l'initiative importante d'organiser le présent débat. Je vous remercie également du document de réflexion complet que vous avez préparé (S/2011/408). Ma délégation se félicite par ailleurs de la déclaration présidentielle que vous avez prononcée tout à l'heure (S/PRST/2011/15).

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses 27 États membres. Je tiens cependant à ajouter quelques observations.

Nous connaissons déjà les effets des changements climatiques. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents et plus intenses qu'ils ne l'ont jamais été. Si les changements climatiques en eux-mêmes ne sont pas une cause de conflit, ils représentent une menace existentielle qui peut alimenter des conflits provoqués par les problèmes alimentaires et la rareté des ressources naturelles, en particulier lorsque l'accès à ces ressources est politisé. Les répercussions des changements climatiques pourraient même affaiblir des gouvernements fragiles et provoquer de nouveaux conflits.

Heureusement, la communauté internationale prend de plus en plus conscience de la nécessité de prendre des mesures d'urgence et de replacer les changements climatiques dans un contexte politique mondial plus large. La question des répercussions des changements climatiques sur la sécurité mondiale est une question transversale qui exige une action politique globale. Dans ce contexte, nous croyons essentiel d'axer nos délibérations sur l'eau et les questions énergétiques.

L'eau doit être au centre des initiatives d'adaptation aux changements climatiques. La pénurie d'eau peut provoquer des troubles civils, qui à leur tour provoqueront des pertes économiques importantes et des conflits dans le monde entier. Il importe donc de donner priorité aux investissements et à la modification des politiques de gestion de l'eau. En outre, lorsque les réserves en eau sont transfrontalières, il est essentiel de négocier des accords de partage de ces ressources. L'eau est également à la base de presque toute activité économique. Par conséquent, la pénurie des ressources en eau deviendra l'une des répercussions les plus visibles des changements climatiques sur la société humaine.

Je passe à présent à la question de l'énergie. La concurrence pour l'accès aux ressources énergétiques et pour leur contrôle et l'une des principales sources potentielles de conflits. Comme la plupart des réserves énergétiques de portée stratégique se trouvent dans des régions vulnérables aux répercussions des changements climatiques, l'instabilité va vraisemblablement

augmenter. Cependant, la principale menace à la sécurité énergétique vient de la dépendance des pays importateurs et de la faiblesse des infrastructures. Dans ce contexte, le rôle crucial des ressources autochtones est de la plus haute importance. D'autre part, les chaînes d'approvisionnement énergétique doivent être mises en place en fonction de la compétitivité des marchés et de la qualité des infrastructures. Par ailleurs, il est indispensable de réduire les émissions en améliorant l'efficacité énergétique si l'on entend garantir l'efficacité des mesures d'atténuation.

La communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures au niveau mondial pour relever les défis posés à la sécurité par les changements climatiques. Répondre à ces répercussions sur la sécurité suppose une nouvelle réflexion en matière de politique étrangère qui va au-delà du souci écologique. Il est nécessaire d'améliorer la capacité des pays en termes d'alerte rapide, d'analyse et de réponse aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Nous savons que ces mesures entraînent des coûts exorbitants. Néanmoins, le coût des mesures à prendre pour enrayer les changements climatiques l'emportent largement sur les conséquences de l'inaction. Des politiques écologiques saines doivent devenir un aspect essentiel de la prévention des conflits à l'échelle mondiale. En outre, la prévention, l'atténuation et le renforcement des capacités d'intervention devraient aller de pair avec la promotion de la mise au point de scénarios régionaux de sécurité pour divers niveaux de changements climatiques et leurs répercussions. Nous avons aussi besoin d'un cadre mondial de gestion des risques pour faire face aux problèmes décrivant des changements climatiques.

Enfin et surtout, la Pologne comprend les préoccupations des pays les plus vulnérables, particulièrement celles des petits États insulaires en développement. Les changements climatiques sont l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés ces États. Il menace leur existence même, posant des problèmes supplémentaires à leur développement avec des répercussions importantes sur la sécurité. À cet égard, nous voudrions réaffirmer notre attachement à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, en vue de répondre efficacement aux vulnérabilités spécifiques et aux besoins de développement des petits États insulaires en développement. Il est de toute première importance que nous poursuivions – et intensifions – notre assistance aux pays en développement qui s'efforcent de faire face aux changements climatiques.

Enfin, je voudrais souligner le rôle clef des négociations sur les changements climatiques. Un accord ambitieux post-2012 sur le climat mondial jouera un rôle essentiel s'agissant des répercussions du climat sur la sécurité. À cet égard, la Pologne appuie activement le travail effectué dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La complexité du thème d'aujourd'hui et les aspects institutionnels du mode selon lequel il convient de traiter les diverses répercussions des changements climatiques ne devraient pas nous dissuader de débattre de cet important défi à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur ce sujet d'intérêt primordial pour nous tous, et je remercie le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de leurs déclarations ce matin. Le Président de Nauru ne pouvait s'exprimer avec plus de passion sur ce sujet, et nous partageons ses vues. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La République-Unie de Tanzanie, comme d'autres pays en développement, considère que les changements climatiques sont une menace grave pour notre sécurité alimentaire et pour celle de l'approvisionnement en eau, pour notre développement socioéconomique, voire pour notre existence même. Les pays pauvres comme la République-Unie de Tanzanie sont les moins responsables de la menace à laquelle nous sommes tous confrontés, ont le moins de capacités pour atténuer les répercussions des changements climatiques et sont ceux qui en souffrent le plus. Nous savons aussi que les changements climatiques et le réchauffement planétaire qui en résulte sont liés aux activités humaines, et que la solution est à chercher dans le développement durable – importante question traitée actuellement par et au niveau d'autres organes des Nations Unies et processus

intergouvernementaux auxquels tous participent sur un pied d'égalité.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie reconnaît que les changements climatiques revêtent un aspect sécuritaire, tout comme à peu près tout sujet, dans le monde, revêt un aspect sécuritaire. Pourtant, nous ne demandons pas au Conseil de sécurité d'examiner tous ces sujets. Ma délégation pense que les changements climatiques sont plus justement traités par les autres organes principaux des Nations Unies, ainsi que par les entités ayant reçu mandat de s'occuper du développement durable. Nous rappelons aussi qu'un débat similaire s'est tenu en 2007 (voir S/PV.5663), lors duquel l'opinion écrasante des États Membres était que le Conseil de sécurité devrait éviter d'empiéter sur les mandats des autres entités des Nations Unies, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Conseil économique et social et, enfin, l'Assemblée générale.

Nous sommes pleinement conscients des menaces auxquelles sont confrontées les îles du Pacifique – nous ne pouvions que l'être après avoir écouté le Président de Nauru ce matin – et d'autres qui sont tout autant confrontées à la perte éventuelle de leurs territoires et à l'apparition de réfugiés écologiques qui s'ensuivra. Il s'agit d'une menace que des pays comme le mien partagent, parce que nous aussi nous avons dans nos eaux territoriales de petites îles qui risquent de connaître le même sort que celles situées dans le Pacifique si nous ne faisons rien pour contrôler les changements climatiques.

Voilà pourquoi nous attachons une grande importance aux négociations multilatérales en cours visant à parvenir à des solutions à l'amiable à travers un processus intergouvernemental auquel nous participons tous. Nous avons le sentiment que le fait d'isoler la question des changements climatiques pourrait affaiblir les chances d'une conclusion rapide des négociations menées au titre de la CCNUCC. La République-Unie de Tanzanie recommande de demander au Secrétaire général d'entreprendre une étude approfondie pour déterminer la taille et l'ampleur de la menace à laquelle sont confrontées les îles du Pacifique et d'autres se trouvant dans la même situation, et de mettre au point un faisceau d'autres options possibles à soumettre à l'Assemblée générale pour examen et décision.

En conclusion, je voudrais insister sur la nécessité de récompenser et d'offrir des primes d'encouragement à ceux des pays qui rendent un service à la planète en atténuant les changements climatiques, notamment par la séquestration du carbone, l'une des interventions qui fait l'unanimité. La Tanzanie a destiné plus de 30% de son territoire aux réserves forestières et aux parcs nationaux. Il s'agit d'un puits pour dioxyde de carbone qui mérite un soutien, non pas seulement pour la République-Unie de Tanzanie, mais aussi pour d'autres pays qui jouent un rôle similaire. Nous pensons que la responsabilité qu'ont les États Membres de contrer la menace des changements climatiques réside dans la réalisation de progrès par le biais de l'atténuation et de l'adaptation, en application de la Convention-cadre des Nations Unies et de la proche Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : J'aimerais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et féliciter la délégation allemande d'avoir organisé cet important débat de façon efficace et intéressante.

Albert Einstein a dit un jour qu'il nous est impossible de trouver des solutions aux problèmes en adoptant le même mode de pensée qui a présidé à leur création. Les défis des changements climatiques appellent des solutions innovantes et de nouvelles façons d'agir à tous les niveaux du gouvernement et de la société. Le débat d'aujourd'hui offre une occasion opportune à la communauté internationale de réfléchir en se déprenant des vieilles habitudes et de favoriser les avancées sur un aspect très important de cette question. Les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont réelles. Elles se manifestent déjà et seront de plus en plus évidentes dans les années à venir. La sécheresse et la dégradation des terres risquent de provoquer des pénuries alimentaires. L'acidification des océans risque de détruire des écosystèmes entiers et d'épuiser les stocks de poissons. L'élévation du niveau de la mer risque de détruire des terres arables, forçant des communautés et même des pays à aller s'établir ailleurs.

Ce problème nous affecte tous. Toutefois, Israël sait qu'il revêt une importance toute particulière pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui sont confrontés à la possibilité d'une sévère dégradation des terres et même d'une perte

totale de leur territoire. Déjà, nous constatons que l'élévation du niveau des océans provoque dégradation et perte de terres dans de nombreuses régions, notamment parmi les petits États insulaires en développement du Pacifique. Non seulement ces conséquences présentent des risques économiques, mais elles menacent sérieusement la stabilité sociale et la sécurité.

Mon pays reconnaît qu'il faudrait que la communauté internationale décide d'une réponse immédiate et coordonnée et de vaste portée pour relever les défis associés aux changements climatiques. Israël est une partie toute acquise à la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques (CCNUCC), au Protocole de Kyoto et aux négociations post-2012. Nous avons apporté notre soutien aux petits États insulaires en développement du Pacifique lorsqu'ils ont lancé le processus d'adoption de la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, portant cette question à l'attention de l'Assemblée générale.

La perte d'une partie de leur territoire par les petits pays insulaires du fait des changements climatiques soulève d'importantes questions d'ordre juridique. Israël s'est récemment associé aux Iles Marshall pour faire avancer le dialogue sur ces questions, en organisant une conférence à la Faculté de droit de l'Université Columbia en mai dernier.

Israël continue de s'employer à atteindre l'objectif de 20 % de réduction des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2020, fixé par notre nation, tout en jouant un rôle plein et actif dans les efforts qui sont menés au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques. À cette fin, le Gouvernement israélien a créé un comité ministériel sur la protection de l'environnement et les changements climatiques auquel participent tous les ministères gouvernementaux concernés, ainsi que des représentants de la société civile et d'autres acteurs importants. Le Comité a élaboré un plan national de lutte contre les changements climatiques pour Israël. Nous nous employons à atteindre nos normes de réduction ambitieuses en déployant de multiples efforts, notamment en améliorant l'efficacité des systèmes énergétiques, en promouvant l'urbanisme vert et une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelable.

Face au climat aride et semi-aride qui règne dans la plus grande partie de notre pays, Israël a acquis une expérience importante dans la lutte contre la désertification et possède un savoir-faire unique en son genre dans les domaines du boisement, de l'agriculture et de la conservation hautement efficace des eaux. Les connaissances dans ces domaines seront cruciales dans notre processus de préparation et d'adaptation aux changements climatiques. Israël continuera de partager son savoir-faire avec d'autres pays grâce à un certain nombre de projets et de programmes de renforcement des capacités. À cette fin, nous présenterons une fois encore à la prochaine session de l'Assemblée générale un projet de résolution sur la technologie agricole pour le développement qui promouvra l'utilisation d'une technologie agricole viable visant à renforcer la conservation et à atténuer la dégradation de l'environnement.

Israël entend continuer à travailler avec d'autres acteurs pour faire avancer cette question, qui selon nous demeure cruciale pour notre avenir commun. De fait, tous les pays, petits ou grands, ont l'obligation mutuelle et envers la prochaine génération de réagir à ce problème par une action unie, avec ingéniosité et conviction. Alors que nous examinons cette obligation, je me souviens d'un enseignement tiré d'un ancien texte juif qui nous invite à nous souvenir de ce que Dieu a dit à Adam dans le Jardin d'Eden : « Prends garde à ne pas abîmer et détruire mon monde, car si tu le fais personne ne le réparera. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. De Laiglesia (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, remercier de leurs déclarations le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et remercier aussi la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public consacré à un problème véritablement mondial dont les origines et les effets ne respectent aucune frontière et dont les conséquences pour la sécurité internationale sont particulièrement inquiétantes.

Les menaces concrètes et faciles à percevoir et à comprendre, comme celles qui résultent des conflits armés ou des actes terroristes, ne sont plus les seules qui se posent dans notre monde moderne. Nous nous heurtons désormais à des menaces diffuses, complexes et multidimensionnelles comme la pauvreté, l'absence de développement, l'insécurité alimentaire et énergétique, le manque d'accès à l'eau potable et à

l'assainissement, les pandémies et maladies mondiales et les crises et défis environnementaux.

Ce Conseil a récemment consacré une grande partie de ses travaux à des questions telles que le développement ou le VIH/sida, fort de sa conviction qu'elles représentent une menace pour la sécurité internationale. C'est dans cette perspective que nous devons aborder la question des changements climatiques qui représentent une véritable menace pour la paix et qui a d'énormes conséquences non seulement pour la sécurité des États, mais aussi pour la sécurité humaine. Nous nous félicitons de ce que les membres du Conseil de sécurité ont finalement pu parvenir à un accord sur une déclaration présidentielle sur cette question, et nous espérons qu'il sera possible de poursuivre sur la voie suivie en 2007 lorsque les conséquences des changements climatiques sur la sécurité ont été identifiées pour la première fois.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite ce matin par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire de brèves observations complémentaires à titre national.

Mon pays s'intéresse de près à la menace posée par les changements climatiques. Le 28 juin dernier, mon gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de sécurité qui part du principe que les changements climatiques sont principalement responsables des menaces et des risques pour la sécurité. Cette nouvelle stratégie considère les changements climatiques pourraient provoquer des conflits résultant de la pénurie des ressources ou de l'augmentation de la pauvreté, ce qui pourrait entraîner l'apparition d'États en déliquescence ou fragiles. Elle met également en lumière les dangers directs encourus par notre pays dans la région méditerranéenne et les mesures à prendre pour atténuer leurs conséquences. Cette stratégie indique aussi qu'il s'agit d'un phénomène universel qui ne peut être combattu que grâce à une coordination mutuelle et une responsabilité solidaire de tous.

L'Espagne s'engage à continuer d'élaborer les instruments juridiques nécessaires pour lutter contre cette menace et à continuer de prendre une part active dans les différentes enceintes multilatérales, notamment l'ONU, tant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que d'autres organes, y compris le Conseil de sécurité.

Il est difficile de rester insensible aux appels lancés, notamment celui lancé ce matin par le Président de Nauru, qui pourrait voir son pays disparaître complètement si les effets des changements climatiques ne sont pas jugulés. C'est là l'illustration d'une vulnérabilité qui n'épargne aucun État et de la nécessité d'œuvrer inlassablement pour réduire les risques que cela pose pour le développement, la sécurité et l'existence même de nombreux États et territoires.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement de l'Espagne à la lutte contre les changements climatiques, en remerciant de nouveau le Président du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat opportun et en réaffirmant notre désir de voir cet organe continuer de débattre de cette question fondamentale à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Ragaglini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire à présent quelques observations à titre national.

On s'accorde généralement à considérer les changements climatiques comme une grave menace mondiale. Depuis 2007, lorsque le premier débat consacré à l'incidence des changements climatiques sur la sécurité a été tenu au Conseil de sécurité (voir S/PV. 5663), la situation ne s'est certainement pas améliorée, comme cela a été souligné dans des interventions précédentes. Les changements climatiques continuent d'agir comme des multiplicateurs des menaces et risquent de déclencher ou d'aggraver des conflits causés par les effets de l'élévation du niveau de la mer, l'appauvrissement des ressources naturelles, la désertification, les migrations dues au climat et la question cruciale d'une offre énergétique durable, pour ne citer que quelques-uns des principaux défis.

La communauté internationale n'a toutefois pas pleinement utilisé les facteurs qui limitent ces menaces et qui pourraient réduire les risques d'insécurité liée au climat, comme un mécanisme d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques efficace et partagé par tous ou un système efficace de coopération internationale renforcée, de diplomatie préventive et de médiation. C'est la raison pour laquelle l'Italie se félicite du débat d'aujourd'hui qui permet de débattre plus en détail des répercussions des changements

climatiques sur la sécurité tout en étant sensible aux prérogatives des organes, des processus et des instruments compétents qui s'occupent déjà de cette question, et en les respectant.

L'élévation du niveau de la mer est l'un des facteurs d'insécurité lié au climat les plus spectaculaires et les plus tangibles, car elle menace la survie même de plusieurs États Membres et les conditions d'existence de millions de personnes dans le monde. Pour des raisons évidentes, les petits États insulaires en développement pourraient être les plus touchés, ceux du Pacifique étant particulièrement vulnérables. Alors que la communauté internationale s'emploie à parvenir à un accord mondial sur les changements climatiques, on ne saurait attendre de ces États qu'ils fassent face aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer par leurs propres moyens. Il faut les aider comme il convient dans leurs efforts d'adaptation et de préparation aux catastrophes et dans le même temps à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de développement durable. C'est sur ces considérations que se fondent les politiques de coopération bilatérale de l'Italie dans la région ainsi que notre appui au renforcement du partenariat pour le développement entre l'Europe et le Pacifique.

Bien que les petits États insulaires en développement méritent une attention prioritaire, il convient également d'examiner attentivement d'autres situations, surtout dans les régions vulnérables où l'élévation du niveau de la mer menace de modifier considérablement les côtes, ce qui auraient des effets sur les frontières territoriales et la délimitation des zones maritimes et causerait des crises humanitaires et l'exode de populations. Une autre question importante est de savoir comment gérer efficacement les nouvelles perspectives créées par le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer, telles que la présence de nouveaux gisements de ressources naturelles et de nouveaux axes maritimes à travers l'Arctique. Les capacités du système des Nations Unies de relever efficacement ces nouveaux défis ne vont pas de soi et pourraient avoir besoin d'être renforcées et améliorées.

Je voudrais également aborder brièvement la question de la sécurité alimentaire. Contrairement à l'élévation du niveau de la mer, l'insécurité alimentaire n'est pas une conséquence directe des changements climatiques, mais elle pourrait être aggravée par les effets pernicieux du réchauffement de la planète et des conditions climatiques extrêmes. Même si les effets varient selon les régions du monde, les conséquences globales des changements climatiques sur la production vivrière sont considérées comme négatives. Voilà qui complique la tâche consistant à garantir la sécurité alimentaire d'une population mondiale en augmentation, et met en place les conditions d'une recrudescence des tensions sociales, des troubles et des conflits déclarés. La seule manière de régler cette situation est de redoubler d'efforts, collectivement, pour accroître l'offre et assurer la stabilité des prix des denrées alimentaires.

L'Italie a directement contribué à l'adoption de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale au Sommet du Groupe des Huit (G-8) de 2009. L'Italie place la sécurité alimentaire au centre de ses activités de coopération humanitaire et en matière de développement et elle souscrit pleinement à l'engagement qu'ont pris l'Union européenne, le G-8 et le Groupe des Vingt de combattre la faim et la malnutrition dans le monde.

En conclusion, je voudrais souligner que s'attaquer aux seuls aspects liés à la sécurité sera peine perdue si la communauté internationale ne renouvelle et n'intensifie pas son action pour remédier aux causes profondes des changements climatiques. Sans un accord mondial véritable dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les coûts humains et économiques des changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité ne feront que croître et se perpétuer indéfiniment.

De même, il est indispensable d'encourager les efforts de la communauté internationale en matière de développement durable, sans lequel il sera beaucoup plus difficile de lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences sur la sécurité. Tous les États Membres doivent s'en souvenir à l'heure où nous entrons dans la phase ultime et cruciale des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro en 2012.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie beaucoup et applaudis l'Allemagne d'avoir organisé ce que je considère être une contribution très importante à la cause qui nous occupe.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais nous voudrions néanmoins faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le Pakistan est fermement convaincu qu'il est impératif de s'attaquer à la menace que représentent les changements climatiques pour tous les pays en développement. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le danger que pose l'élévation du niveau des mers pour la survie d'un certain nombre de pays en développement, principalement les petits États insulaires en développement. Nous disposons désormais de preuves scientifiques très claires montrant qu'en l'absence de mesures efficaces pour freiner le réchauffement de la planète, l'existence même de certains pays sera menacée.

Les décisions adoptées à la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún, sont une faible lueur d'espoir dans l'océan de pessimisme, d'apathie et de désenchantement qui caractérise les négociations sur les changements climatiques.

Il est indéniable qu'une catastrophe climatique se prépare en raison de la modestie des engagements de réduire les émissions pris par le monde développé et de l'incertitude qui entoure la concrétisation des promesses financières de venir en aide aux pays touchés.

Le bon sens et l'esprit scientifique préconisent que, d'ici à 2020, les pays développés ramènent leurs émissions à un minimum de 25 à 40 % des niveaux de 1990. Paradoxalement, le niveau actuel des engagements pris sur une base volontaire, qui sont au plus bas de la fourchette, suggère que ces pays vont soit augmenter leurs émissions de 6 %, soit, dans le meilleur des cas, les réduire de 16 %. Quoiqu'il en soit, même en tenant compte des mesures de réduction des émissions prises par les pays en développement, nous nous dirigeons vers une hausse de la température à l'échelle mondiale de 2,5 à 5 °C, ce qui est synonyme de désastre, en particulier pour les pays en développement vulnérables, qui ne sont aucunement à l'origine des changements climatiques et n'ont pas les moyens de faire face à leurs retombées.

Dans ces circonstances, le Pakistan estime avant toute chose que les petits pays insulaires expriment des préoccupations légitimes face à la menace que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer font peser sur leur survie. Nous considérons que le présent débat est une importante contribution dans notre quête d'une solution dans le cadre du processus mené par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'une des conséquences les plus désastreuses et pourtant les moins évoquées du réchauffement planétaire est la sécheresse mondiale, qui a transformé un cinquième supplémentaire des terres arables semi-arides de la planète en un désert irrémédiable. Cette désertification a provoqué de graves pénuries en vivres et en eau, détruit près d'un tiers du total des terres arables et des zones de pâturage et risque de priver d'eau un milliard de personnes dans le monde. Le manque d'eau alimente déjà de graves conflits en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique. Sur les 51 États africains, seuls 12 parviennent à nourrir leur population sans aide.

Autre retombée du réchauffement climatique, le fléau mondial des feux de forêt a exacerbé davantage la sécheresse et la désertification. La crise de l'aridité entretient le fléau mondial des feux de forêt, surtout dans ce que nous considérons être la région la plus importante entre toutes, à savoir le bassin de l'Amazone. Désormais les incendies détruisent davantage d'hectares de la forêt ombrophile brésilienne que les bûcherons. Les feux incontrôlés émettent davantage de dioxyde de carbone dans l'atmosphère que les moteurs à combustion interne. Le fléau pandémique des incendies multiplie de manière exponentielle l'effet de serre. Et ce fléau augmente chaque année en taille et en fréquence, érodant et ruinant toujours plus de terres.

Le premier de ces méga-incendies s'est produit à Yellowstone en 1988. Depuis lors, le nombre de ces feux a grimpé en flèche et l'augmentation globale des dégâts qu'ils provoquent a eu un effet multiplicateur. Les feux émettent des quantités astronomiques de gaz à effet de serre, accélèrent la sécheresse, aggrave la désertification et empêchent les forêts ombrophiles de transformer le dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Ces brasiers naturels sont aujourd'hui de taille bien plus importante qu'avant. Il y a 10 ans, un incendie d'un peu plus de 40 000 hectares aurait été considéré comme une catastrophe gigantesque. Aujourd'hui les feux de forêt aux États-Unis font régulièrement plusieurs fois cette taille. Les tempêtes de feu consument de plus en plus la forêt ombrophile amazonienne. Récemment, des photos satellites ont montré qu'en une année il y avait plus de 350 000 feux

de forêt dans l'Amazone. Cette forêt ombrophile avait jusqu'alors échappé à ces incendies.

La diminution du couvert forestier de la Terre a également réduit l'absorption du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre par les forêts ombrophiles, sabotant leur fonction de purification de l'atmosphère et compromettant la formation des nuages de pluie au-dessus des jungles désolées, réduisant davantage les précipitations.

Ces catastrophes multiples, la diminution des terres agricoles, la pandémie des feux de forêt et les pénuries en vivres et en eau, aggravées par des réserves énergétiques qui se tarissent, déstabilisent les pays les plus violemment troublés du monde. Pouvons-nous seulement imaginer les ravages que nous causons en détruisant ainsi les moyens de subsistance des populations, en exacerbant la pauvreté et en alimentant le terrorisme parmi les laissés-pour-compte?

Je voudrais rappeler qu'une des principales causes du déclin ou de la chute d'une civilisation est, comme l'ont expliqué des savants comme Arnold Toynbee, Oswald Spengler ou Edward Gibbon, la répartition inéquitable des richesses, l'exploitation des masses et la poussée violente de la pauvreté, qui incitent à la lutte des classes du fait de l'incapacité de nourrir les gens. Le conflit, et non la coopération, est rapidement en train de caractériser l'état du monde. Pour avoir une quelconque chance de prévenir les catastrophes et de faire face aux conséquences, nous devons agir rapidement et de manière décisive. Les catastrophes de demain alimenteront en effet les conflits d'aujourd'hui.

Je voudrais à présent faire voyager le Conseil dans le temps et dans l'histoire. À l'époque où le monde méditerranéen était en plein âge sombre, au Mexique existait un « monde unique », très similaire à ce que nous connaissons aujourd'hui au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les habitants de ce monde lisaient les étoiles et, devançant la théorie héliocentrique de Copernic, ils établirent un calendrier exact jusqu'en 2012. Il y a plusieurs milliers d'années, les Olmèques bâtirent la pyramide de Cholula, qui dépasse d'un tiers les grandes pyramides de Gizeh; les Mayas édifièrent la célèbre cité d'Uxmal; et les Toltèques, la légendaire Tula. Puis, ce fut la destruction. Ils furent confrontés à des problèmes effroyablement similaires aux nôtres. Leur version à eux du réchauffement climatique leur infligea la sécheresse permanente et la famine généralisée. Leur hyper-dépendance à un seul type de culture, le maïs, les rendit incroyablement vulnérables aux changements climatiques.

Si notre base alimentaire devait subir les mêmes assauts que celle des habitants de Tula, nous aurions tous le plus grand mal à nous procurer un repas. Aux États-Unis, en règle générale un repas parcourt en moyenne plus de 2 250 kilomètres pour arriver dans l'assiette du consommateur. D'ailleurs, c'est la famine qui en fin de compte a décimé les Indiens des plaines d'Amérique, lorsque, incapables de briser leur dépendance à la viande de bison, l'extermination de 99,99 % des troupeaux a signifié leur fin.

Aujourd'hui les changements climatiques sont une réalité incontournable pour le Pakistan. Ils commencent à se manifester avec de plus en plus d'intensité et de férocité. Nous comptons parmi les plus grandes victimes de l'injustice climatique. Pour nous, faire face aux changements climatiques n'est plus une question de choix, mais un impératif. Si la question de l'importance de la fonte glaciaire et du déroulement temporel de ce processus fait actuellement débat dans le monde scientifique international, les signes observés au Pakistan sont dangereusement clairs. Dans ma propre province du Sindh, qui compte des centaines de milliers d'hectares de terres arables, par exemple, la quantité d'eau disponible correspond à moins de la moitié de la quantité disponible il y a 50 ans. L'importante zone glaciaire que contient le Pakistan, qui s'étend sur une surface de quelque 15 000 kilomètres carrés, enregistre un recul rapide. L'évolution du recul glaciaire au Pakistan, qui s'est accélérée de 23 % rien qu'au cours de la dernière décennie, est plus rapide que dans toute autre région du monde. Sur l'ensemble de la surface du territoire pakistanais, la petite proportion de terres cultivées, 24 %, est irriguée à 80 % par les eaux fluviales du pays, alimentées principalement par les glaciers.

Dans ce contexte, les changements climatiques influent sur la quasi-totalité des secteurs nationaux, en particulier sur les ressources hydriques, l'énergie, la santé, le secteur forestier et la biodiversité, avec un impact tout particulier sur la productivité agricole. Les inondations sans précédent de l'année dernière au Pakistan ont démontré à quel point il était urgent d'agir face à la menace que représentent les changements climatiques.

Pour terminer, je voudrais souligner que des travaux importants sont entrepris dans les instances

pertinentes, à commencer par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous tenons à insister sur l'importance du mandat confié par la Charte des Nations Unies à chacun des principaux organes de l'Organisation. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent conserver leur prépondérance et leur importance.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 15.